

Université d'Antananarivo

Faculté des Lettres et Sciences Humaines



Département d'Etudes Culturelles

UFR Archéologie et Histoire de l'Art

LES ENCLOS EN TERRE BATTUE OU « TAMBOHO »

DU VIEUX ANTANANARIVO :

Le cas des Deuxième et Troisième Arrondissements



Travail de recherche de

Elma Lucienne RALINIRINA

Pour l'obtention de la Maîtrise

Sous la direction du Professeur RAFOLO ANDRIANAIVOARIVONY

Date de soutenance : 30 Octobre 2014

Université d'Antananarivo

Faculté des Lettres et Sciences Humaines



Département d'Etudes Culturelles

UFR Archéologie et Histoire de l'Art

LES ENCLOS EN TERRE BATTUE OU « TAMBOHO » DU VIEUX ANTANANARIVO :

Le cas des Deuxième et Troisième Arrondissements

Travail de recherche de

Elma Lucienne RALINIRINA

Pour l'obtention de la Maîtrise

Sous la direction du Professeur RAFOLO ANDRIANAIVOARIVONY

Octobre 2014

REMERCIEMENTS

L'accomplissement de ce Mémoire n'a pu se faire que grâce à la collaboration de plusieurs personnes, en particulier :

- _ Madame RANDRIAMAMPITA Nicole, Chef du Département d'Etudes Culturelles.
- _ Professeur RAFOLO ANDRIANAIVOARIVONY, notre encadreur et responsable de l'UFR Archéologie et Histoire de l'Art.
- _ Tout les membres du Jury
- _ Le service de l'Urbanisation de la Commune Urbaine d'Antananarivo.
- _ Monsieur le secrétaire du Délégué du Deuxième Arrondissement.
- _ Monsieur le Délégué du Troisième Arrondissement.
- _ Les Présidents de chaque Fokontany enquêtés dans les Deuxièmes et Troisième Arrondissements
- _ Toutes les personnes enquêtés.
- _ Toute ma famille et mes amies.

Nos reconnaissance à tous ceux qui ont contribués de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail et pour tout les aides qu'ils ont apportés.

Sommaire

_ Introduction	5
Première partie) : Sources et Etat des connaissances.....	14
Chapitre I) : Etat des connaissances sur les murs en terre battue.....	16
Chapitre II) : Les sources orales.....	32
Chapitre III) : Les sources écrites.....	34
Deuxième partie : Représentation et essai de comparaison.....	36
Chapitre IV) : Description.....	38
Chapitre V) : Utilisations et Symbolisme.....	50
Chapitre VI) : Essai de comparaison.....	53
Troisième partie) : Le devenir des « Tamboho » et les portées de l'étude.....	67
Chapitre VII) : Etat actuel.....	69
Chapitre VIII) : Le devenir de ces « Tamboho ».....	70
Chapitre IX) : Portées de l'étude.....	76
_ Conclusion.....	78

Figure N°1 : Tamboho à Mandialaza Ambodivona (facade est)

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Introduction



Figure N°2 : Reste du *tamboho* qui a entouré la propriété de Rainimboay

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Ces murs de terre battue, rouge latéritique ou de couleur de terre caractérisent essentiellement les hautes terres de la région d'Analamanga. Selon la définition la plus utilisée, un « Tamboho » est un rempart en terre, une muraille en pisé de terre, « *Fefy tany atao manodidina ny fonenana* »¹. Ces « Tamboho » ou plus exactement connu sous le nom de « *Tambohon'ny Ntaolo* »² ou « *Tamboho Gasy* »³ ont été vus à Antananarivo durant la fin XVIII^e et le début du XIX^e siècle, et on peut encore apercevoir les ruines de ces merveilleux savoir-faire typiques de l'Imerina. On a débuté les constructions de ces murs entre les années 1805 et 1810⁴ et les arrêts des constructions ont commencé après 1897⁵.

¹ Définition dans Rakibolana Rakimpahalalana, Akademia Malagasy, Antananarivo, 2005

² Utilisé par les Malgaches pour designer les *tamboho* en référence avec l'ancienneté de ces murs.

³ Un autre nom pour designer les tamboho en référence cette fois au fait que ce sont les Malgaches qui l'ont construit.

⁴ Dates données par MILLE. A, dans son étude *Contribution à l'étude des villages fortifiés de l'Imerina Anciens*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Clermont Ferrand, Clermont, 1970, pp 246.

⁵ Ibidem

On attribue plusieurs noms aux mélanges de terre rouge avec de l'eau et des liants végétaux utilisés dans la construction que ce soit des murs ou des maisons. Il y en a qui disent « pisé de terre », un mot français apparu à Lyon en 1562 et d'origine latine qui désigne le principe de construction de murs épais (50 cm minimum) en compressant la terre dans des coffrages latéraux qu'on déplace au fur et à mesure de l'avancement du travail. D'autres emploient le terme « adobe », un mot arabe et berbère adopté en espagnol puis transmis au 16^e siècle aux Amériques où il est assimilé en anglais qui désigne des briques de terre crue séchées au soleil (après leur mise en forme dans des moules) ; puis utilisées de façon classique pour édifier des murs, ou de façon plus élaborée pour réaliser avec ou sans coffrages des voûtes et des coupoles.

De nombreux auteurs comme Adrien Mille (1970) dans *Contribution à l'étude des villages fortifiés de l'Imerina Ancien* ou encore Philippe Oberlé(1976), dans *Antananarivo et l'Imerin*⁶⁶ ont effleuré notre sujet. Ils ont évoqué les *tamboho* dans leurs écrits mais c'est seulement Ravalisoa (1986)⁷ qui a vraiment traité le sujet et a fait une étude très approfondie. Dans ce travail, on va apporter plus de données afin d'étoffer ce qui a été déjà écrit. Nous allons traiter les *tamboho* en utilisant plusieurs sources dont les écrits, les sources orales et matérielles car ces vestiges font partie de ce que l'on appelle dans le domaine de l'archéologie « la culture matérielle ».

⁶ OBERLE. P, *Tananarive et l'Imerina, description historique et touristique*, librairie de Madagascar, Antananarivo, 1976, 184 pages.

⁷ RAVALISOA. A.R, *Les Tamboho de la région d'Ambatofotsy-Manandriana (Avaradrano)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Centre d'Art et d'Archéologie, Antananarivo, 1986



Figure N°3 : Carte de Madagascar

Source : <http://www.madagascar-info.net/monographie/ranalamanga0>

- **Le choix du sujet**

Les « *Tambohon'ny Ntaolo* » sont des murs qui ont toujours intrigué beaucoup d'esprits. Dès le plus jeune âge, on nous a toujours dit que la construction des *Tamboho* était un savoir-faire propre aux Malgaches et qu'on ne trouvait ces monuments qu'à Madagascar.

Lors d'un enseignement du Professeur Rafolo⁸, il nous a proposé plusieurs thèmes de recherche. Parmi ces thèmes, il y avait « Les Tamboho dans le vieux Antananarivo ». Dès l'apparition du mot *Tamboho*, nous avons tout de suite su que ce sera le thème de notre travail vu notre intérêt pour ces murs.

Avant tout cela, on ne savait presque rien de ces murs à part tout ce que les aînés nous ont raconté durant notre enfance ; on nous a dit que les *Tamboho* sont des savoir-faire typiques des Malgaches et que leur construction nécessitait l'utilisation des matériaux suivants :

_ *Tany mena* ou de la terre rouge

_ *Tain'omby* ou de la bouse de vache

_ *Atody* ou des œufs

⁸ Archéologue ; Enseignant chercheur à l'Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Etudes Culturelles, UFR Archéologie et Histoire de l'Art.

_ Rano ou de l'eau

A part cela, on ne savait plus rien. C'était à partir de cet enseignement du Professeur Rafolo qu'on a commencé à nous documenter. Grâce au travail de Ravalisoa (1986) sur les *Tamboho d'Avaradrano*, nous avons pu nous enrichir et nous impliquer un peu plus mais surtout nous intéresser de plus en plus à ces vestiges.

Au début, de nombreuses personnes dont des enseignants ont déconseillé de traiter ce sujet car ils pensaient qu'il n'y avait plus rien à dire concernant ce thème, que le travail accompli par Ravalisoa (1986) était largement suffisant pour cerner le sujet. Pourtant nous n'avions jamais renoncé car malgré la richesse de son travail, nous croyons que ce qu'il avait fait était une ouverture pour nous autres. Il a ouvert une porte afin que nous puissions y mettre à notre tour nos empreintes et compléter son travail. De plus, il n'y a jamais de sujet où il n'y a plus rien à dire car rien n'est définitif dans la recherche.

• Pourquoi les Deuxième et Troisième Arrondissements ?

Au départ, nous projections de travailler sur tout Antananarivo, c'est-à-dire du Premier au Sixième Arrondissements, mais notre encadreur nous a conseillé de ne prendre que les Deuxième et le Troisième Arrondissements car c'est largement suffisant pour faire un mémoire de maîtrise. Après être descendu sur le terrain, auprès des sites où on pouvait encore voir ces vestiges, nous avons constaté qu'il avait raison, que c'était déjà suffisant.

Avec l'accord de l'encadreur et la passion pour le sujet, nous avons pu accomplir ce travail, tout en espérant qu'il pourra nous aider un peu plus dans la connaissance de ces vestiges et nous pensons que ce sera aussi une autre ouverture pour d'autres thèmes de recherche.



Figure N°4 : Carte des Six Arrondissements de la commune urbaine d'Antananarivo

Source : Monographie du Troisième Arrondissement 2014

- **Méthodologie de recherche**

Pour pouvoir effectuer notre travail sur les *Tamboho*, dans les Deuxième et Troisième Arrondissements d'Antananarivo, nous avons fait appel à différentes méthodes.

Parmi ces approches, nous avons utilisé :

- ✓ L'approche documentaire

La documentation s'est faite surtout à partir de la consultation bibliographique et sur webographie tout au long de cette étude, nous nous sommes documenté avec des ouvrages généraux et spécialisés, différentes revues et de nombreux écrits. Ceux qui ont été consultés, ce sont les documents qui portent l'intérêt sur la technique de construction en terre rouge, ceux qui évoquent les murs en terre battue, ceux qui parlent du vieux Antananarivo et des Deuxième et Troisième Arrondissements, et ceux qui traitent les différents systèmes de défense à Antananarivo durant la fin du XVIII^e et début du XIX^e siècle.

- ✓ Les descentes sur terrain

Durant plusieurs semaines, nous avons effectué plusieurs descentes dans de nombreux quartiers des Deuxième et Troisième Arrondissements. Nous avons effectué différentes enquêtes formelles et informelles auprès des personnes concernées c'est-à-dire les propriétaires actuels de ces murs ou les descendants des anciens propriétaires, mais aussi dans les bureaux des « Fokontany »⁹ et des personnes détenteurs d'histoire ou des connaisseurs. Les enquêtes se sont plus centrées sur la date de construction des murs, les matériaux utilisés, et les noms des premiers propriétaires et de ceux qui le sont actuellement.

- ✓ L'approche comparative

Cette approche a pour but de comparer les murs du Deuxième Arrondissement avec ceux du Troisième Arrondissement d'Antananarivo dans le but de savoir lequel des deux Arrondissements possède encore le plus de *Tamboho* toujours debout et mis en valeur.

On fera des comparaisons tout d'abord au niveau de la taille en se référant au nombre des assises. Le nombre d'assises est vraiment déterminant pour connaître la place qu'avait à

⁹ Nom utilisé pour désigner les bureaux de la sous direction des communes à Madagascar, ils se situent dans chaque quartier dans chaque commune.

l'époque le propriétaire car si le nombre augmente on sait alors que le propriétaire était assez aisé.

Ensuite, on va faire une comparaison au niveau de la forme. Plusieurs formes sont à découvrir concernant ces murs ; en les comparant nous pouvons déterminer la tendance dans chacun des arrondissements.

Et enfin on va les comparer au niveau de leur état de conservation, ce qui va nous donner quelques idées sur celui des deux Arrondissements qui pourra encore mettre en valeur ces murs d'ici quelques années.

- **Difficultés rencontrées tout au long de l'étude**

Grâce à nos différentes sources et les méthodes que nous avons adoptées, nous avons pu progresser petit-à-petit dans notre travail. Mais comme dans toutes les recherches, on se confronte aussi à différents problèmes et obstacles. Ces difficultés ont été un frein dans l'accomplissement de divers points de notre étude.

Nous avons eu à faire à des personnes extrêmement chaleureuses et coopératives lors des enquêtes, malheureusement plusieurs d'entre elles n'ont pu nous renseigner sur ce qui nous intéresse vraiment, ce qui a entraîné aussi notre blocage.

Nous avons subit trois grandes difficultés dans l'accomplissement de ce travail dont :

_ Premièrement et la plus grave à notre sens: c'est le fait que les propriétaires actuels, qu'ils soient des descendants des vrais propriétaires ou non, ne connaissent presque rien de tout ce qui concerne les murs. Malgré le fait qu'ils soient très coopératifs, ils n'ont pu nous donner ce que l'on cherchait vraiment, c'est-à-dire la date exacte de la construction de leur *tamboho*, la méthode de construction, l'utilisation, le nom et la résidence de celui qui l'a fait construire.

_ Deuxièmement, il y a le manque de documentation : très peu d'écrits se sont concentrés sur les *tamboho* sauf ce qu'a écrit RAVALISOA(1986) sur les *tamboho d'Avaradrano*. En dehors de son mémoire, il n'y a plus d'auteur qui a consacré une étude sur ces vestiges et même s'il y en a, leurs écrits restent silencieux.

_ Troisièmement réside la contrainte financière : malgré le fait que nous voulons faire une étude plus approfondie sur les *tamboho* (c'est-à-dire aller dans des laboratoires plus

spécialisés pour avoir des données exactes) cela n'a pas pu se faire car il y a implication d'investissement qu'on ne pouvait fournir.

- **Problématiques**

Le but de ce travail est de répondre aux différentes questions qui turlupinent nos esprits durant des années à propos de ces *tamboho* que l'on surnomme aussi « *Tambohon'ny Ntaolo* ou *Tamboho Gasy* ». Seulement un auteur a traité les *tamboho d'Avaradrano*, mais pour ceux du vieux Antananarivo qu'en est-il ? Les problématiques de notre étude répondront d'une part à l'utilisation, à la représentation de ces vestiges dans la culture, et la société Merina ; d'autre part, à ce qu'ils sont devenus et à leur avenir. D'où les questions suivantes:

1°) Que sont les *tamboho* ? Comment les a-t-on construits ? Pourquoi avoir construit ces murs ? Qu'est ce que ces murs représentent pour la société Merina ?

2°) Que sont devenus ces *tamboho* ? Où peut-on encore les voir ? Quel est leur avenir ? Que pourrait-on faire pour les sauvegarder ?

- **Plan du mémoire**

Pour répondre aux différentes questions évoquées précédemment, nous avons divisé notre travail en trois parties :

La première partie évoque les sources et l'état de connaissances. Nous y verrons le fait qu'on peut trouver ces murs dans différents pays du monde. Elle dégagera tous les points à savoir concernant la construction du *tamboho*. Et ce que pensent plusieurs auteurs et les avis de plusieurs connaisseurs concernant ces murs.

La deuxième partie nous emporte vers la description de ces murs, leurs multiples utilisations, et leurs symbolismes. Nous allons faire aussi un essai de comparaison entre les murs que nous verrons dans le Deuxième et ceux du Troisième Arrondissements.

La troisième partie aborde la question du devenir des *tamboho* et les portées de nos recherches. Pour pouvoir y arriver, on va d'abord voir l'état actuel des murs, et on va parler du devenir, ensuite nous allons faire des propositions de sauvegarde, et voir les portées de notre travail.

Première partie :

Sources et Etat des

connaissances

❖ Introduction de la première partie

Les « *Tambohon'ny Ntaolo* » sont des murs typiques de l’Imerina dont la construction engage un savoir-faire unique. Dans cette première partie, nous allons voir tous les détails essentiels de la construction de ces *tamboho*.

Afin d’y voir plus clair, nous avons décidé de diviser cette partie en trois chapitres. Premièrement voyons tout ce nous que savons sur ces murs en abordant tout ce qui concerne la pâte avec ses composants en mettant en évidence les matériaux utilisés et la main d’œuvre qui ne nécessitent pas beaucoup de dépenses. Ensuite nous allons évoquer les étapes de la construction et l’historique, enfin une étude globale des Deuxième et Troisième Arrondissements où on découvre encore plusieurs de ces vestiges.

Deuxièmement, nous allons citer nos sources orales où nous énoncerons en premier lieu les personnages que nous considérons comme étant des connaisseurs. Et en second lieu, on va parler des personnes que nous avons interrogées sur leurs connaissances sur ces murs.

Troisièmement, on va voir nos sources écrites où on citera quelques auteurs qui ont évoqué les *tamboho* dans leurs ouvrages et écrits ; aussi ceux qui ont juste parlé de la construction en terre battue.



Figure N° 5 : Ruelle à Ankadifotsy Antanifotsy où on voit un tomboho à chaque côté appartenant à Ramahay.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Chapitre I) : Etat des connaissances sur les murs en terre battue.

I .1) : Les composants de la pâte et sa préparation

I.1.1) Les composants de la pâte

Par rapport aux composants de la pâte pour la construction actuelle des murs ou des grandes murailles, les composants de la pâte pour les *tamboho* sont très différents et ne nécessitent pas beaucoup de dépenses car les matériaux utilisés viennent du quotidien de la population.

- **De la terre rouge:**

Dans cette terre récoltée, qui vient de la terre même du propriétaire, on peut aussi y voir des paillettes de mica, du quartz, et du kaolin qui est une argile réfractaire blanche résultant de l'altération du feldspath. Le kaolin est l'argile utilisée dans la fabrication de porcelaine, du papier, dans la peinture et en médecine ; mais il est aussi utile dans la fabrication du *tamboho* vu son caractère fixateur pour le mur. Selon RAVALISOA (1986 : 132) dans ce qu'il a écrit sur les *tamboho* d'Avaradrano, il y a deux sortes de terre pour la construction. La première est l'argile latéritique qui est très fine, de très bonne compacité, cette terre a surtout été utilisée pour la construction des habitations. On la cherchait surtout dans les bas-fonds, les vallées. La deuxième est celle qui est constituée de « *nofon-tany* »¹⁰, mélangé avec du « *andrin-tany* »¹¹, prélevée surtout à la construction des *tamboho*, quelques soient les genres.

- **De l'eau :**

Comme nous le savions plus que bien, l'eau fait partie de la vie de l'homme sans quoi il ne peut vivre.

Pour les Malgaches, l'eau est le synonyme de la vie, comme l'air et le feu. Mais l'eau a aussi deux visages bien distincts, elle peut être celle qui nous sauve ou celle qui nous tue. Comme nous le décrit l'anthropologue Lolona Razafindralambo¹² dans son introduction sur « *L'eau et la culture malgache* » : dans la société, l'élément eau est opposé à la terre. Cette division

¹⁰ Mots malgaches qui signifient la chaire de la terre, c'est pour dire la terre du dessus, celle qui est la plus tendre.

¹¹ Mots malgaches qui signifient la terre de garde, c'est pour dire la terre du dessous, celle qui est la plus dure.

¹² Anthropologue ; Enseignante chercheur à l'Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire.

entre l'eau et la terre se trouve dans la structure sociale. La terre correspond aux autochtones, les « *Tompon-tany* »¹³, qui auraient précédé les nouveaux venus associés à l'eau, puisqu'ils viennent d'au-delà des mers. Dans les systèmes politiques malgaches, ces nouveaux venus sont les groupes royaux, les « aristocrates » ; les « *Tompon-tany* » sont les roturiers. Selon toujours Razafindralambo, l'eau a une propriété, non seulement, d'absorber du « *hasina* »¹⁴, mais également de la transmettre par le « *tso-drano* »¹⁵.

- **De la tête de graminées hachées ou « *lohana horompotsy* » :**

La graminée est une herbe connue de son nom scientifique *Avena Sativa*, utilisée dans la médecine traditionnelle pour soigner les blessures selon certaines personnes. Ici elle joue un rôle de fixateur pour la pâte.

- **De la bouse de vache liquéfiée ou « *rihitry ny tain'omby* » :**

La bouse de vache est le matériau le plus rarement vu dans la construction, elle est ici un élément indispensable que l'on doit mélanger aux autres composants afin d'avoir une pâte bien ferme.

Dans la construction de maison aussi, elle est très utile car elle isole le froid en hiver et la chaleur en été.

De nombreuses personnes, y compris les descendants de ceux qui ont construit ces murs, affirment l'existence d'œufs ou bien du blanc d'œuf dans la composition de cette pâte mais jusqu'à maintenant grâce aux études faites par les auteurs cités auparavant, on n'a pas encore pu découvrir cette composante dans la pâte mais les recherches que nous allons effectuer nous éclaircira plus sur le sujet et, espérons-le, répondra à nos doutes.

¹³ Mots malgaches qui signifient maître de la terre.

¹⁴ Mot malgache qui signifie vertu ou puissance mystique ou surnaturelle : Définition sur Firaketana.

¹⁵ Mot malgache qui signifie bénédiction.

I.1.2) : La méthode de composition et préparation de la pâte

La construction de ces murailles est très difficile car c'est un travail minutieux qui nécessite un savoir-faire unique. Jean Louis ACQUIER (1997)¹⁶ affirme qu'on construit encore ce genre de monument de nos jours, mais malheureusement il n'a pas donné plus d'informations concernant ces nouvelles constructions. La dureté et la perfection ne sont plus visibles vu les étapes ci-après qui ne sont plus respectées :

- _ On choisissait dans la mesure du possible une argile latéritique très fine, sans sable, qu'on débarrassait de ses cailloux.
- _ On creusait, au fur et à mesure des travaux, une fosse installée à proximité du chantier pour y faire le mélange des composants de la pâte.
- _ On humidifiait la terre (100 litres d'eau par mètre cube d'argile environ) et la boue était piétinée par des hommes, pendant 1 à 3 jours jusqu'à obtention d'un mélange homogène qu'on laissait reposer une nuit entière.
- _ On ajoutait à la pâte les têtes de graminées hachées, puis la bouse de vache liquéfiée. Là, on obtient une pâte gluante.
- _ On dresse la pâte en tas pour la laisser se reposer deux jours au moins et on applique ensuite un léger ré humidification pour que celle-ci et la nouvelle pâte puissent coller.

I.2) : Les constructions des murs en terre battue

I.2.1) : Historique de la construction de ces « Tamboho »

Les « *Tambohon'ny Ntaolo* » sont des murs qui sont apparus à Madagascar ou plus exactement en Imerina depuis la fin du 18^e et début du 19^e Siècle. Ces murs avaient pour but de remplacer les fossés et même qu'ils sont aussi utilisés pour les accompagner. En ce qui concerne l'origine de la construction, on suppose que cela a été importé. Si on compare la méthode de construction et les matériaux utilisés, il y a une vraie ressemblance entre la nôtre et celle des Indiens. Il est vrai que, dans le monde, on peut voir ces murs de terre battue mais il n'y a qu'en Inde qu'on découvre ces ressemblances frappantes.

¹⁶ ACQUIER. J. L, « De la construction en bois à la brique cuite », in *Architecture de Madagascar*, Arthaud Berger-Levrault, Nancy, 1997, pp 65-68.

Pour la main-d'œuvre dans la construction de ces vestiges, l'esclavage existait encore dans les sociétés *Merina* ; piétiner la terre pour avoir une bonne pâte était un travail pour les esclaves familiaux selon Adrien Mille (1970). Mais leur travail ne restait pas dans le fait de piétiner .Car si on se réfère à ce que dit Ignace Rakoto¹⁷ les esclaves étaient le « *Fananan'ny tompony* » ou le bien de leur maître ; donc on peut dire que leur maître pouvait leur faire tout ce qu'il voulait de ses esclaves comme leur attribuer des durs travaux dont la construction de ces murs.

Il y avait deux types d'esclaves dans l'Imerina à l'époque de la royauté. D'une part, il y avait le type que l'on nommait les « Esclaves de la couronne ». La plupart d'entre eux étaient des gens intelligents, capables de faire preuve d'ingéniosité, tout en étant physiquement forts, et d'apparence très simple. Au fil du temps, ils devenaient bien plus riches et plus influents et même ils avaient plus de puissance que bon nombre d'« *Andriana* »¹⁸ qui dépendaient de la faveur de la royauté. Tout de même, malgré les priviléges que certains souverains offraient à leurs esclaves, ils n'avaient jamais été affranchis ; ils restaient à jamais des esclaves, eux et leurs descendants. Le deuxième type d'esclaves est ceux qui appartenaient à des particuliers. Ces derniers pouvaient les avoir soit par achat aux marchés, soit pour dette impayée, soit par faveur royale, soit pour des multiples autres raisons jugées à l'époque comme étant privatives de la liberté d'un individu. Ils étaient nombreux, on pourrait même dire qu'ils avaient la majorité en nombre dans la population de l'Imerina.

De là, on peut juger que toute la construction de ces murs, qui était un travail plutôt dur, était destiné à ces esclaves selon le fait qu'ils étaient au service de leurs maîtres.

Concernant les femmes, on n'a pas plus d'informations sur leur rôle dans la construction de ces *tamboho*. Mais, quand même des fois, des bœufs étaient employés pour piétiner les composants car un bœuf est égal à trois hommes. Cependant, il semble que le travail animal était ici exceptionnel selon toujours Mille(1970).

¹⁷ RAKOTO. I, « L'Andevo esclave, non-être, objet de propriété », in *L'esclavage à Madagascar, Aspects historiques et résurgences contemporaines* ; Actes du colloque International sur l'Esclavage, Antananarivo, 24-28 Septembre 1996, pp 67-82.

¹⁸ C'est un terme utilisé par les Malgaches pour désigner les nobles durant la période de la royauté à Madagascar.

Au fil du temps, la construction des *tamboho* a pris son apogée vers la fin du 19^e siècle. Aujourd’hui encore, on voit ce qui reste de ces murs, quelque ruine que le temps et l’action de l’homme ont épargnés.

I.2.2) : Les étapes de la construction des murs de terre battue en Imerina

La première étape de la construction dans la culture malgache (que ce soit des *tamboho*, des maisons ou autre chose) est toujours la consultation du « *Mpanandro* »¹⁹; c'est celui qui est en contact avec l'invisible ou les esprits.

D'après Ravalisoa(1986 : 181), avant de construire quoi que ce soit, on se devait d'aller consulter le *Mpanandro*. On pouvait ne pas se préoccuper de ce que peuvent dire les voisins mais on ne pouvait pas minimiser les avis et les exigences du *Mpanandro* même si cela effleurait l'irrationnel.

C'est le *Mpanandro* qui indique l'emplacement du *tamboho*, les orientations à suivre, les dates de construction. Citons par exemple la construction de maison ou de *tamboho* servant de clôture qui était faite suivant les règles rigoureuses suivantes :

- _ Construction sur un axe Nord-Sud
- _ Division de la dite construction en douze parties suivant les douze mois lunaires ; avec quatre phases-mères : *Adijadyo* ou Capricorne, *Alahamady* ou Belier, *Asorontany* ou Cancer et *Adimizana* ou Balance et huit phases-enfants : *Adalo* ou Verseau, *Alohotsy* ou Poisson, *Adaoro* ou Taureau, *Adizaoza* ou Gémeaux, *Alahasaty* ou Lion, *Asombola* ou Vierge, *Alakarabo* ou Scorpion, et *Alakaosy* ou Sagitaire. A chaque mois correspondait une place ayant une vocation déterminée.

Il était interdit :

- _ De commencer une construction pendant les mois d'*Alahamady* sous peine de ne pas atteindre la vieillesse.
- _ De faire une fondation en *Alohotsy* ou de pénétrer dans une nouvelle construction le dimanche, au risque d'être abandonné par la chance de devenir riche.
- _ De bâtir une maison en *Alakarabo* ou d'y entrer les jeudis sous peine de s'attirer les mauvais sorts.

¹⁹ C'est nom malgache qui signifie Devin ou Oracle.

_ D'utiliser les matériaux ci-après pour les constructions : le *vitanina*(*Calophyllum spurim*)et l'*amontana*(*Ficus trichophlebia*) qui attire la foudre, l'*aviavy*(*Ficus tricopoda*) qui provoque une mort précoce, et le *tambitsy*(*Psorospermum androsoemifolium*) qui anéantit la descendance.

Il était conseillé de commencer les fondations, les premiers jours d'*Adizaoza*, d'*Asorotany* et d'*Alahasaty*.

Les *Mpanandro* conciliaient les données astreales du propriétaire et de la propriété qui pouvait être en contradiction. Leur premier travail est de mettre en conformité les destins des propriétaires et leurs propriétés. Il leur faut ensuite :

- _ Délimiter ou même tracer les passages des futures fondations des murs.
- _ Indiquer l'emplacement de l'entrée principale, ainsi que celle des diverses parcelles à bâtir ou à cultiver situées à l'intérieur de la clôture à construire.
- _ Veiller enfin à la bonne exécution des travaux, compte tenu de leurs recommandations, afin d'éviter aux propriétaires les influences maléfiques des astres.

Les propriétaires des nouvelles constructions peuvent être tranquilles s'ils ont des *Mpanandro* sérieux et de notoriété publique.

La deuxième étape est la préparation de la pâte comme nous l'avons déjà expliquée antérieurement.

La troisième étape est, qu'après la préparation de la pâte, elle était versée le lendemain dans un fossé peu profond, c'était une sorte de fondation qu'on laissait sécher entre 5 à 6 jours.

Dans la quatrième étape, on procédait ensuite par monter les assises superposées de 30 à 60 cm, absolument sans coffrage, par section de 120 cm de long et 50 cm de large, tout en laissant toujours sécher durant 5 à 6 jours la rangée montée, avant d'en monter une autre. A partir du quatrième niveau, il fallait réduire l'épaisseur du mur pour éviter son écrasement, d'où la section trapézoïdale de l'ensemble. Un *tamboho* pouvait comporter jusqu'à onze assises (6 m de haut environ), où les blocs étaient façonnés à joints alternés, mais la moyenne tournait autour de cinq à sept assises, les deux ou trois dernières rangées étant constituées de section de mur de dimension réduite.

D'après Acquier(1997), sur les sols en pente, ces murs ignoraient les gradins et leurs assises étaient parallèles au sol, ce qui ne les a pas empêchées de durer.



Figure N°6 : *Tamboho* entourant le tombeau de Rabiby à Ambohohimiandra (façade Est)

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

I.3) : Les Deuxième et Troisième Arrondissements

I.3.1) : Le Deuxième Arrondissement

✓ Situation géographique

NORD	SUD	OUEST	EST
3 ^{ème} arrondissement	Les communes suburbaines de Tanjombato et d'Alasora	1 ^{er} arrondissement	Les communes suburbaines d'Alasora
5 ^{ème} arrondissement		4 ^{ème} arrondissement	et d'Ambohimangakely

Tableau N° 1 : Situation géographique du Deuxième Arrondissement

Source : Monographie du Deuxième Arrondissement 2014

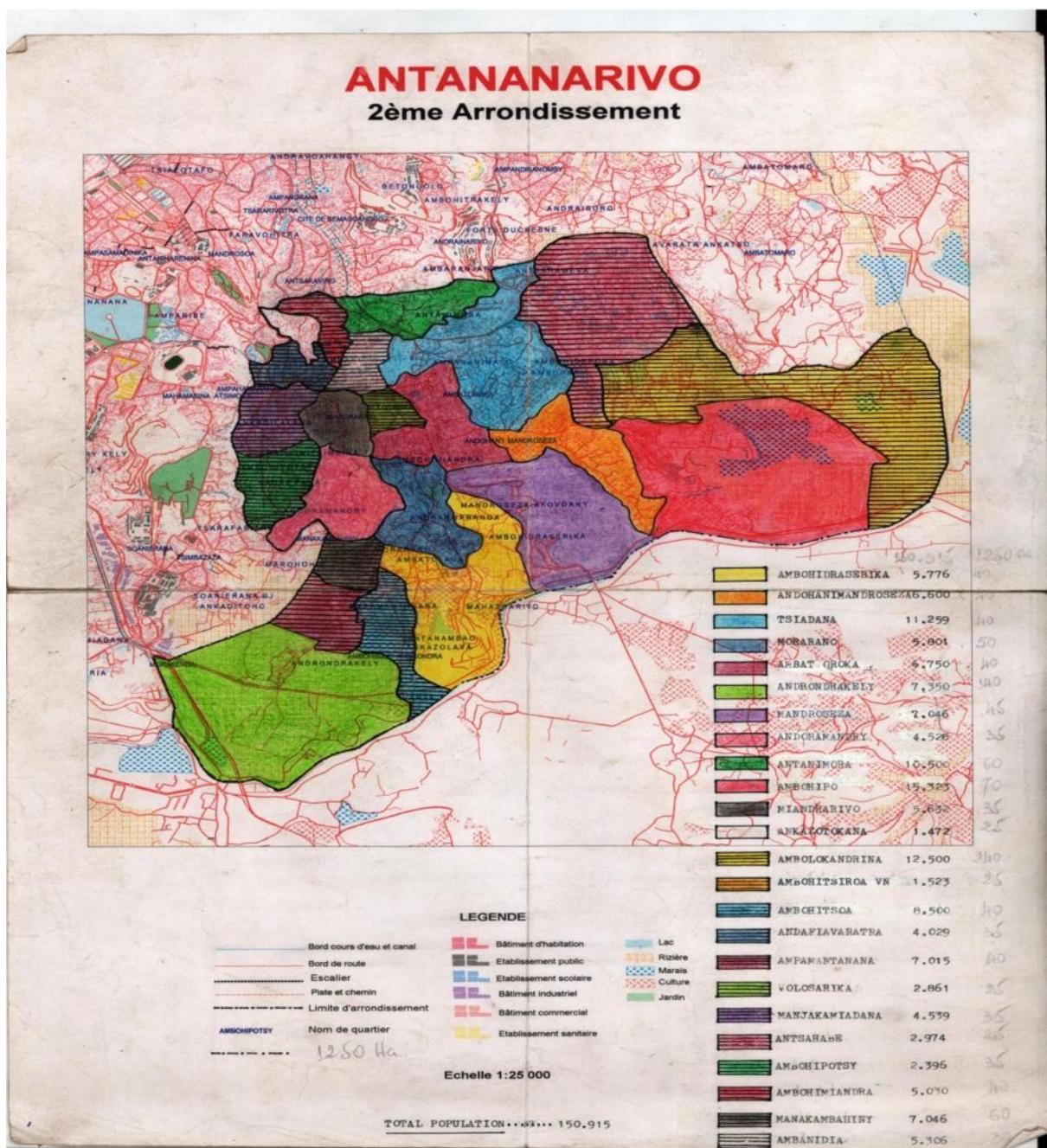


Figure N°7 : Carte du Deuxième Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo

Source : Secrétariat du Deuxième Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo, Cliché de l'auteur, Avril 2014

✓ Superficie

- 16,623 km² selon la monographie de 2014

✓ Les Fokontany au niveau du Deuxième Arrondissement

Code du Fkt	Fokontany	Superfi- cie (en km²)	Présen- ce de tambo- ho	Code du Fkt	Fokontany	Superfi- cie (en km²)	Présen- ce de tambo- ho
2_01	Ambohipo	2 km2	+	2_13	Manakambahiny	35ha	+
2_02	Ambolokandrina	223,575 ha	O	2_14	Mahazoarivo		+
2_03	Andronundra		+	2_15	Andafiaravaratra		+
2_04	Morarano	17 ha 40	O	2_16	Manjakamiadana	26,006k m2	+
2_05	Tsiadana	65ha	O	2_17	Ampamantanana		+
2_06	Ambohitsoa	46ha 42a 5ca	+	2_18	Andohanimandroseza	72ha 21a 65sa	+
2_07	Faliarivo	15ha 907a	+	2_19	Antsahabe	3,5km2	+
2_08	Mandroseza	35000k m2	O	2_20	Volosarika	14.968ha	+
2_09	Antanimora		+	2_21	Ambohipotsy		O
2_10	Ambatoroka		+	2_22	Ambohitsiroa VN	-1km2	O

2_11	Ambohimia ndra		+	2_23	Ankazotokana Ambony	3ha	O
2_12	Miandrarivo		O	2_24	Andohamandry		O
TOTAL = 16 km² 623							

Tableau N° 2 : Les Fokontany au niveau du Deuxième Arrondissement avec leur superficie

Source: Monographie du Deuxième Arrondissement 2014 et données personnelles pour l'indice de présence des *tamboho*

✓ Nombre de population

FOKONTANY	Nombre	FOKONTANY	Nombre
Ambohipo Cité-Ambohipo Tanàna-Ampahateza- Andohaniato	24.324	Manakambahiny-Ankerakely- Ambatomaro	7.560
Ankatso-Antsahamamy- Ambolokandrina	32.500	Mahazoarivo-Ambohidraserika	6.315
Androndrakely-Saropody-Antota	13.085	Andafiavaratra-Ambavahadimitafo- Ratsimandrava-Ambatolampy- Ambatomasina	5112
Morarano-Andrangaranga- Ambatolava	8.624	Manjakamiadana-Antsahondra- Ankadinandriana	5.544
Tsiadana	14.526	Ampamantanana-Androndrabe- Ambohibary	12.500
Ambohitsoa-Ankazolava –Ivanja	11.400	Andohanimandroseza-Ambohibato- Antanambao	7.900
Faliarivo Ambanidia	6.673	Antsahabe-Ankorahotra- Ankazotokana	4.171
Mandroseza Afovoany- Mandroseza Atsinanana	7.246	Volosarika-Ambanidia	3.320

Antanimora Ampasanimalo	7.813	Ambohipotsy-Ambohimitsimbina-Amparihy-Antsahanandriana	2.597
Ambatoroka	8.478	Ambohitsiroa VN	1.355
Ambohimiandra-Fenomanana	4.814	Ankazotokana Ambony	1540
Miandrarivo-Ambanidja	8.996	Andohamandry	7354
TOTAL = 204.683			

Tableau N°3 : Nombre de population dans chaque Fokontany du Deuxième Arrondissement

Source : Monographie du Deuxième Arrondissement 2014

✓ **Les Fokontany où nous avons localisé des tamboho dans le Deuxième Arrondissement sont :**

- _ Ambanidja
- _ Ambohimiandra
- _ Ampamantanana
- _ Andronundra-Fahasoaavana
- _ Andronundra-Saropody
- _ Ambohitsoa-Mahazoarivo
- _ Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana
- _ Antanimora
- _ Ambatoroka
- _ Manakambahiny
- _ Andafiavaratra
- _ Manjakamiadana
- _ Andohanimandroseza
- _ Volosarika
- _ Ambohipo

I.3.2) : Le Troisième Arrondissement

✓ Situation géographique

NORD	SUD	OUEST	EST
5ème arrondissement	2ème arrondissement	1er arrondissement	4ème arrondissement
6ème arrondissement			

Tableau N°4 : Situation géographique du Troisième Arrondissement

Source : Monographie du Troisième Arrondissement 2014

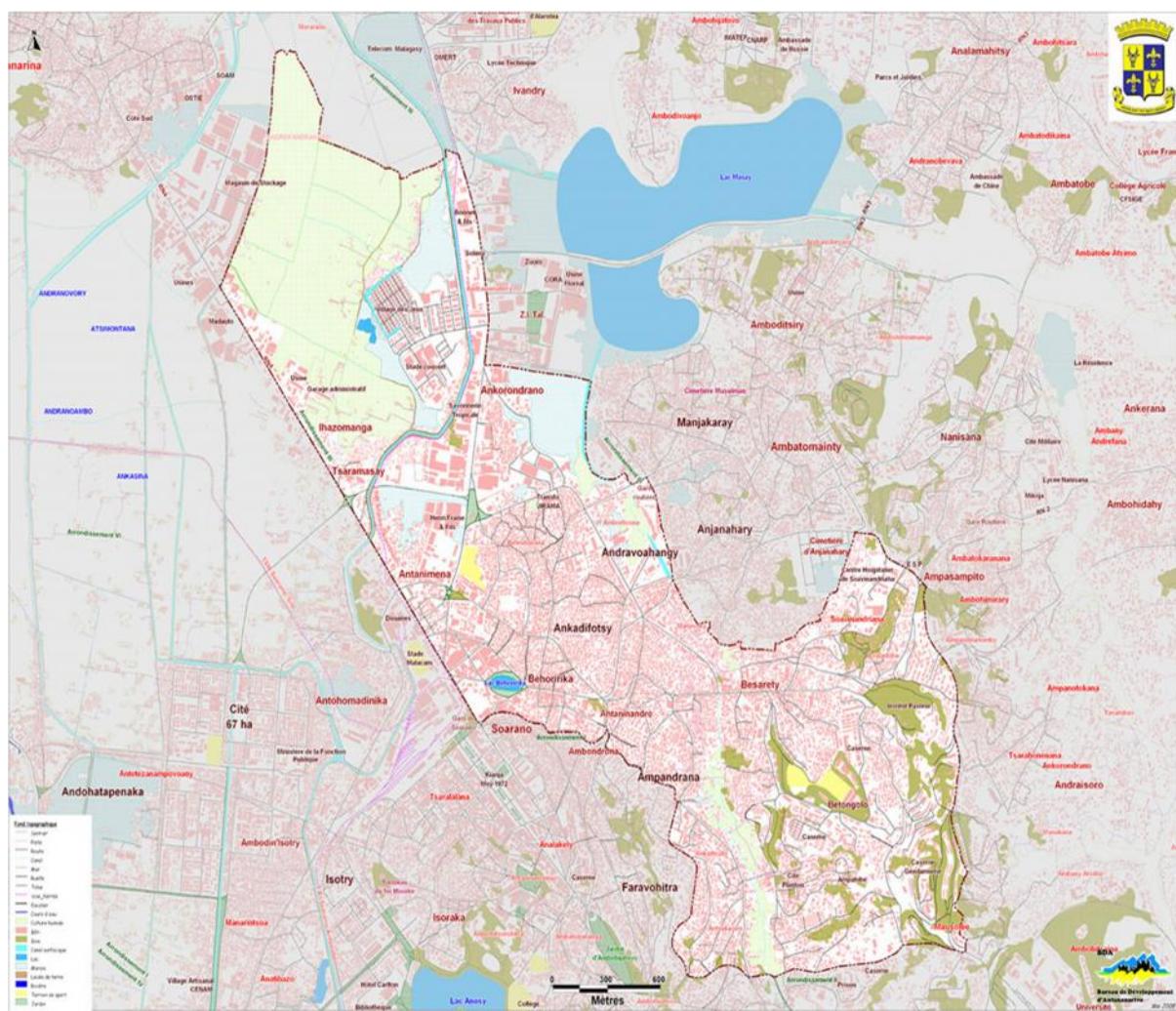


Figure N°8 : Carte du Troisième Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo

Source : Monographie du Troisième Arrondissement 2014

✓ **Superficie**

- 5,2 km² selon la monographie en Avril 1997
- 6,69 km² selon la monographie actuelle

✓ **Les Fokontany au niveau du Troisième Arrondissement avec leurs subdivisions internes**

Code du Fkt	Fokontany	Superficie	Présence de tamboho	Code du Fkt	Fokontany	Superficie	Présence de tamboho
3_01	Ambatomitsangana	0,06	+	3_18	Ankorondrano Andrefana	0,30	+
3_02	Ambodiraostra Antsakaviro	0,21	O	3_19	Ankorondrano Atsinanana	0,38	+
3_03	Ambodivona Ankadifotsy	0,08	+	3_20	Antanimena	0,15	+
3_04	Ambohibary Antanimena	0,10	O	3_21	Antaninandro Ampandrana	0,10	+
3_05	Ambohitrakely	0,60	O	3_22	Avaradoha	0,19	+
3_06	Ampahibe	0,61	+	3_23	Befelatanana Ankadifotsy	0,10	O
3_07	Ampandrana Andrefana	0,08	+	3_24	Behoririka	0,15	O
3_08	Ampandrana Atsinanana	0,13	O	3_25	Behoririka Ambatomitsangana	0,07	O
3_09	Ampandrana Besarety	0,14	+	3_26	Behoririka Ankaditapaka	0,05	+
3_10	Andranomahery Ankorondrano	1,10	O	3_27	Besarety	0,10	+

3_11	Andravoaha- ngy Andrefana	0,06	+	3_28	Betongolo	0,27	+
3_12	Andravoaha- ngy Atsinanana	0,10	O	3_29	Mahavoky	0,10	O
3_13	Andravoaha- ngy Tsena	0,18	O	3_30	Mandalaza Ambatomitsan gana	0,04	+
3_14	Ankadifotsy Antanifotsy	0,06	+	3_31	Mandalaza Ambodivona	0,08	+
3_15	Ankadirapaka Avaratra	0,10	O	3_32	Mandalaza Ankadifotsy	0,07	+
3_16	Ankadivato IIL	0,10	+	3_33	Soavinandrian a	0,14	+
3_17	Ankazomanga Andraharo	0,60	O	3_34	Tsaramasay	0,13	+
TOTAL : 6,69							

Tableau N°5 : Les Fokontany au niveau du Troisième Arrondissement avec leur superficie

Source : Monographie du Troisième Arrondissement 2014

✓ Nombre de population

FOKONTANY	Nombre	FOKONTANY	Nombre
AMBATOMITSANGANA	2579	ANKORONDRANO ANDREFANA	4820
AMBODIROATRA ANTSAKAVIRO	2640	ANKORONDRANO ATSINANANA	5425
AMBODIVONA ANKADIFOTSY	2193	ANTANIMENA	1441
AMBOHIBARY ANTANIMENA	3678	ANTANINANDRO AMPANDRANA	3477
AMBOHITRAKELY	9425	AVARADOHA	8369
AMPAHIBE	5887	BEFELATANANA ANKADIFOTSY	5556

AMPANDRANA ANDREFANA	2789	BEHORIRIKA	2428
AMPANDRANA ATSINANANA	4148	BEHORIRIKA AMBATOMITSANGANA	301
AMPANDRANA BESARETY	4150	BEHORIRIKA ANKADITAPAKA	4758
ANDRANOMAHERY ANKORONDRAZO	9810	BESARETY	4166
ANDRAVOAHANGY ANDREFANA	2049	BETONGOLO	7993
ANDRAVOAHANGY ATSINANANA	5849	MAHAVOKY	5581
ANDRAVOAHANGY TSENA	3496	MANDIALAZA AMBATOMITSANGANA	4173
ANKADIFOTSY ANTANIFOTSY	4672	MANDIALAZA AMBODIVONA	2996
ANKADITAPAKA AVARATRA	1690	MANDIALAZA ANKADIFOTSY	4269
ANKADIVATO II L	1323	SOAVINANDRIANA	3178
ANKAZOMANGA ANDRAHARO	3343	TSARAMASAY	4815
TOTAL : 146178			

Tableau N°6 : Nombre de population dans chaque Fokontany du Troisième Arrondissement

Source : Monographie du Troisième Arrondissement 2014

✓ Les Fokontany où on a localisé des tamboho dans le Troisième Arrondissement sont :

_ Ankadifotsy-Antanifotsy

_ Mandialaza-Ambodivona

_ Ambatomitsangana

_ Ambodivona Ankadifotsy

- _ Ampahibe
- _ Ampandrana Besarety
- _ Andravoahangy Andrefana
- _ Ankorondrano Andrefana
- _ Ankorondrano Atsinanana
- _ Antanimena
- _ Antaninandro Ampandrana
- _ Avaradoha
- _ Behoririka Ankaditapaka
- _ Besarety
- _ Betongolo
- _ Mandialaza Ambatomitsangana
- _ Mandialaza Ambodivona
- _ Mandialaza Ankadifotsy
- _ Soavinandriana
- _ Ankadivato IIL
- _ Ampandrana
- _ Tsaramasay

Chapitre II) : Les sources orales

2.1) : Les connaisseurs

- ❖ Selon Hemerson Andrianetrazafy, Enseignant au sein du Département d'Etudes Culturelles, lors de notre discussion le 03 mai 2014 au Tahala Rarihasina Analakely²⁰, les *Tamboho* sont encore une marque très importante comme tant d'autres du besoin des Malgaches à compléter les vides qui règnent dans leur quotidien. On peut constater cela dans les nombres impairs lors de l'emplacement des rangées de ces murs.

- ❖ Selon Bekoto un musicien et chanteur du groupe Mahaleo, lors d'une discussion avec lui le 21 mars 2013 sur « facebook »²¹ les *Tamboho* avaient une fonction socio-économique dans l'ancienne société rurale de l'*Imerina*. Ces murs délimitaient d'abord un lieu de résidence, la hauteur de l'édifice marque la classe sociale du propriétaire. Comme l'érection de ces murs se faisait par tranches successives ou par étages si l'on veut ; une fois que la première tranche de base achevée, il fallait attendre que celle-ci soit sèche et solidifiée pour finir à la hauteur idéale (cinq, sept, neuf et onze assises). Il a fait allusion à l'existence d'œufs dans la pâte et que le nombre impair dans l'édification du *tamboho* est symbolique. Malheureusement, il n'a pas pu donner plus d'informations sur le sujet.

²⁰ Là où se trouve le siège du bureau de l'UFR Archéologie et Histoire de l'Art, situé à Analakely.

²¹ C'est un réseau social

2.2) : Les autres personnages interrogés

- ❖ Selon Bebe Ralenina, 85 ans, femme au foyer, habitant au VP 11 à Ampamantanana²², lors de notre discussion le 18 janvier 2014 en son domicile, lorsqu'on l'a questionnée sur les nombreux *tamboho* d'Ampamantanana²² et de ses environs ; les *tamboho* sont des murs uniques et qui n'ont d'égalité nulle part ailleurs. En dehors du fait qu'ils étaient utilisés pour se protéger des différentes attaques, ils sont aussi la marque de richesse de leurs propriétaires. Elle a bien souligné que ces *tamboho* sont bien faits avec de la terre rouge, de l'eau, de la bouse de vache et des œufs.
- ❖ Selon Madame Gabrielle Rabefirenenena, 70 ans, femme au foyer, habitant à Ankadifotsy Antanifotsy²³ et propriétaire d'un *tamboho*, lors de notre discussion le 09 janvier 2014 sur son mur chez elle ; ces murs sont révélateurs de la culture Merina et de leurs savoir-faire. Et ces *tamboho* sont souvent aussi accompagnés de « *Trano Gasy* »²⁴, ce qui à l'époque donnait une certaine esthétique à la ville d'Antananarivo.
- ❖ Selon Monsieur Pierre, 35 ans, entrepreneur, propriétaire d'un *tamboho* nouvellement construit à Manakambahiny²⁵ lors de notre entretien le 07 février 2014 chez lui à Manakambahiny ; ces murs ont une beauté esthétique et ont rendu unique la province d'Antananarivo autrefois et qu'il faut les remettre en valeur et en même temps remettre sur pied notre identité culturelle.

Nous avons eu l'occasion de discuter avec de nombreuses personnes sur notre sujet de recherche afin de nous guider. Après avoir vu ce qu'ont dit ces personnes qui nous ont servie

²² C'est l'un des quartiers situé au Sud Ouest dans le Deuxième Arrondissement d'Antananarivo où nous avons trouvé des *tamboho*.

²³ C'est l'un des quartiers situé à l'ouest dans le Troisième Arrondissement d'Antananarivo où nous avons aussi trouvé des *tamboho*.

²⁴ Mots malgaches qui signifient maison traditionnelle malgache.

²⁵ C'est l'un des quartiers situé au Sud dans le Deuxième Arrondissement d'Antananarivo où nous avons trouvé des *tamboho*.

de sources orales, voyons à présent ce que disent les différents auteurs sur notre objet de recherche à partir de leurs écrits.

Chapitre III) : Les sources écrites

3.1) : Les écrits sur les *Tamboho* d'Antananarivo

Grand nombre d'auteurs ont écrit sur les *tamboho* mais rares sont ceux qui ont consacré leurs études sur Antananarivo. Parmi ces auteurs, on peut citer:

- ❖ Adrien MILLE (1971) dans sa *Contribution à l'étude des villages fortifiés de l'Imerina Ancien* en a parlé. Son étude était plus centrée sur la construction de ces monuments que sur leurs significations et leurs utilisations dans notre culture, ou plus exactement dans la culture *Merina*.
- ❖ RAVALISOA Andriambolomanana Ratsizafy(1986) dans *Les Tamboho de la région d'Ambatofotsy-Manandriana (Avaradrano)*, a fait une grande étude de ces *Tamboho* . Les données qu'il nous apporte vont nous être d'une grande aide mais tout de même ses études sont restreintes en ce qui concerne la zone d'étude car il n'a fait des recherches que sur les *Tamboho* d'Avaradrano alors que notre étude va se faire dans la Commune Urbaine d'Antananarivo; et ce n'est pas toujours évident que les enclos en terre battue de ces deux zones d'études se ressemblent tous.
- ❖ Philippe OBERLE (1976), dans *Antananarivo et l'Imerina*, a consacré un chapitre sur les *Tamboho* du vieux Antananarivo. Il nous y donne une petite définition, son utilité avec un aperçu de la méthode de construction et il nous cite quelques sites où l'on peut encore apercevoir ces vestiges. Mais comme il ne parle de ces *Tamboho* de l'Imerina que dans un petit chapitre dans son ouvrage, on peut ainsi dire que les données qu'il nous offre sont encore insuffisantes pour bien cerner le sujet.

3.2) : Les écrits sur les constructions en terre battue

- ❖ Jacques MULLENDER (1982), dans son « Elogie de la terre », dans le livre *Architectures de terre, ou l'avenir d'une tradition millénaire*²⁶, parle des valeurs attribuées à ce matériau

²⁶ MULLENDER J, « Eloges de la terre », in *Des architectures de terre, ou l'avenir d'une tradition millénaire*, Centre Georges Pompidou, 1982, pp 5-6.

qui est la terre. Il met en valeur tout les caractéristiques qui font que l'homme fait appel à elle dans la construction durant l'Antiquité et même de nos jours. Il met les points sur son caractère facilement manipulable, sa dureté, sa nature généreuse car comme nous le savons, le terre est l'un des matériaux offerts à l'homme gratuitement et est facile à transporter. L'auteur évoque aussi les composants mélangés à la terre pour construire les murs ou les habitations. Malheureusement, il n'a pas donné les méthodes de construction pour que nous puissions faire une comparaison avec la méthode de construction du *tamboho* des Malgaches.

- ❖ Jean Louis ACQUIER (1997), « De la construction en bois à la brique cuite» dans son ouvrage *Architecture de Madagascar*, en a aussi parlé. Il y évoque les différentes sortes de constructions que l'on peut découvrir à Madagascar avec les matériaux utilisés dans chacune d'elles. Pour ce qui nous concerne, ces recherches comme celui d' Adrien Mille (1970) se sont focalisées sur la construction même de ces *tamboho* mais, tout de même, par rapport à ce dernier, il évoque plus de détails sur ces constructions.

❖ Conclusion de la première partie

Pour fermer cette première partie, ce que l'on peut affirmer c'est que la construction de ces murs de terre battue était un dur travail. Tout d'abord si on se réfère aux matériaux utilisés , ils sont loin d'être coûteux du fait qu'il n'y a pas à aller très loin pour les trouver , vu que la terre est recueillie juste à côté du lieu de la construction ; pour la bouse de vache, si le propriétaire du *tamboho* possède des bœufs, il n'aura pas non plus à chercher ailleurs car il sera servi par son bétail ; l'eau est le matériau qui fait la plus partie du quotidien de l'homme, sans quoi il ne peut vivre ; la tête de graminée hachée est une herbe facile à trouver que ce soit dans les vallées ou dans les champs. Pour ce qui est de la main d'œuvre, ce sont les esclaves qui étaient les premiers responsables. Il se pouvait que pour le malaxage de la pâte, ils étaient aidés par les bœufs mais ce sont des cas rares. Il y a de nombreux quartiers dans ces deux Arrondissements où on peut facilement découvrir le reste de ces vestiges.

Deuxième partie :

Représentation et

essai de comparaison

❖ Introduction de la deuxième partie

Comme nous l'avions plusieurs fois évoqué, les *tamboho* ont leurs spécificités et leur authenticité par rapport aux autres murs. Dans cette deuxième partie, nous allons mettre en évidence tous les points qui nous montreront les valeurs de ces murs. Pour pouvoir y arriver, nous allons former cette partie grâce aussi à trois chapitres. Dans le premier chapitre on va faire une description où nous verrons en premier lieu les différentes formes, en second lieu la typologie et en troisième lieu les caractéristiques.

Dans le second chapitre, nous exposerons les différentes utilisations de ces murs en Imerina et ce qu'ils symbolisent en se basant sur quelques points qui sont importants.

Et dans le troisième chapitre, nous allons faire un essai de comparaison où nous évoquerons tout d'abord les particularités de chaque *tamboho*, ensuite on va y faire aussi une classification par Arrondissement et enfin on comparera les deux Arrondissements.



Figure N°9 : *Tamboho* entourant la propriété de Randimbisaona Léa à Ambohimiandra Fenomanana.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Chapitre IV) : Description

IV.1) : Les différentes formes

En général, les *Tamboho d’Imerina* ont des formes différentes :

_ Parallélogramme aux angles légèrement arrondis

Dans plusieurs sites où nous avons effectué nos recherches, nous avons observé et étudié plusieurs murs en forme de parallélogramme ; carré ou bien rectangulaire.

Dans le Deuxième Arrondissement

- Dans le quartier d’Ambanidja, tout près de l’arrêt de bus qui vont vers Mahazoarivo, là où autrefois on a enterré les gens morts de la peste ; il y a encore un petit *tamboho* toujours visible même s’il n’y a plus qu’une petite partie. Il appartient à un certain Monsieur Charles.
- A Ambohimiandra se trouvent deux très beaux *tamboho* encore très visibles et de forme rectangulaire. Le premier se trouve sur un immense terrain qui entoure un très grand tombeau bien mis en valeur. Ce tombeau est celui où repose le corps du célèbre Rabiby²⁷, c’est l’une des personnes les plus souvent évoquées lors des cérémonies où l’on évoque les « Razana »²⁸. Le deuxième mur se trouve en face du *Fokontany* d’Ambohimiandra, entourant une grande demeure où l’ex Premier Ministre Ramahatra Victor²⁹, réside et est protégé par le gouvernement.

²⁷ C’était un lieutenant du temps de RADAMA I^{er}.

²⁸ C'est un terme utilisé par les Malgaches pour désigner les ancêtres.

²⁹ C’était l’un des Premier Ministres durant la gouvernance du Président Didier Ignace RATSIRAKA.



Figure N°10 : Vue aérienne du quartier d'Ambohimiandra (Le Tombeau de Rabiby au centre)

Source : Service de l'Urbanisation de la Commune Urbaine d'Antananarivo

- A Ampamantanana sur la route allant vers Andronundra, il y a plusieurs villas entourées par un seul grand mur de terre, il renferme plus de cinq villas dont la villa Faly Ravo. Toute la propriété ainsi que les villas appartiennent à Ramanitra Tsiloka. A part cela, juste un peu plus bas de celui-ci, se trouve aussi un autre mur qui entoure une très belle et grande maison. Dans ce quartier d'Ampamantanana, on découvre plusieurs de ces *tamboho* comme : celui appartenant à Raketa Manga au VL 36 G, celui de Ralaimanga au VL 38, celui de Ravaoharisoa au VL 55bis, celui de Rason au VL 36, celui de Randriamananjara au VL 34 bis.

- Toujours dans le quartier d'Ampamantanana mais à Avarakady, on peut voir aussi un autre *tamboho* qui appartient à Andrianjafisy.

C'est dans ce quartier d'Ampamantanana qu'il y a le plus de concentration de ces *tamboho*. Nous avons deux hypothèses d'explication à cela : Si on prend en compte le fait que ces murs appartenaient à des personnes qui avaient leur place dans la société, en soulignant qu'ils avaient des esclaves à leur service pour la construction de ces murs ; alors nous pouvons supposer que ce quartier était très important. Ou tout simplement que la construction des *tamboho* étaient une norme sociale du point de vue de la construction d'habitat dans ce quartier.

- A Andronra-Fahasoavana, au bord de la route, il y a une église de la FJKM dont un des cotés du mur qui l'entoure est fait avec de la terre battue. Le reste du mur, c'est-à-dire les trois autres cotés, est fait avec de la brique cuite.
- A Andronra-Saropody, il y a un petit *tamboho* placé à quelques mètres du *Fokontany* et est juste au bord de la route. Il a une forme carrée et appartient à Madame Eléonore.
- A Ambohipo, à l'intérieur de l'ancien petit village que l'on appelle Ambohipo-Tanàna, on découvre encore aujourd'hui une grande maison faite de briques de terre non cuites et entourée par un *tamboho*. C'est une propriété qui a appartenu à un certain Rajaobelina mais à présent, la maison est habitée par des locataires. On ne peut plus voir qu'un bout du mur mais le reste à déjà disparu.



Figure N°11 : Tamboho de Rabiby à Ambohimandra (Les deux côtés du mur encore debout)

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Dans le troisième arrondissement :

- A Ambatomitsangana, rue Lenine, après avoir suivi de petits sentiers sinueux à l'intérieur des habitations, on débouche sur une esplanade. Le tombeau de Rainimboay³⁰ s'isole alors, flanqué à l'Est d'une maison ancestrale dont les vestiges restent encore très visibles malgré le temps. Il s'agit là d'un très beau tombeau que l'on découvre dans le quartier d'Ambatomitsangana, situé au Nord-Est d'Antananarivo. Le tombeau est situé au centre d'un ensemble d'habititations et entouré autrefois d'un très beau *tamboho* de clôture, dont il reste encore quelques traces le long du chemin, isolé ainsi actuellement que le tombeau ; mais la maison n'est plus là depuis une quinzaine d'années. Un peu plus en bas, entourant l'I.E.F ACEEM³¹ il y a aussi un très beau *tamboho* qui a appartenu aussi à Rainimboay.

³⁰ C'était un officier au service du Premier ministre Rainilaiarivony (1864-1895), durant le règne de Rasoherina.

³¹ C'est un établissement scolaire.



Figure N°12 : Vue aérienne du quartier d'Ambatomitsangana (propriété de Rainimboay au centre)

Source : Service de l'Urbanisation de la Commune Urbaine d'Antananarivo

- Dans le quartier d'Ankadifotsy-Antanifotsy, dans une petite ruelle que l'on surnomme le labyrinthe, juste à côté de la FJKM se trouve une vieille demeure de plus de 90 ans, entourée d'un mur en terre battue et de forme carrée. La propriété appartient à un certain Rabetafika (un géomètre), mais depuis sa mort, c'est son fils et son épouse Madame Gabrielle qui occupent la demeure. Toujours dans le quartier d'Ankadifotsy-Antanifotsy mais un peu plus bas, tout près de la JIRAMA, on découvre une très grande muraille qui entoure actuellement plusieurs demeures, c'est un immense *tamboho* rectangulaire qui a appartenu à un certain Ramahay.
- Dans le quartier de Mandialaza-Ambodivona on découvre aussi un de ces monuments de forme rectangulaire. Plus à l'intérieur du quartier, tout en descendant dans la rue qui va vers Andravoahangy, se trouve un *tamboho* rectangulaire qui entoure

actuellement plusieurs propriétés. Il paraîtrait que c'était autrefois la propriété d'une très grande famille qui appartenait à la classe des nobles.



Figure N°13 : *Tamboho* de Rainimboay à Ambatomitsangana (les deux cotés du mur qui restent debout)

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

_ D'autres variantes, comme l'enclos bordant un bas-fond, sont presque sans forme précise et épousent de près les lignes courbées des rizières (cas rares attribués à la deuxième moitié du 19^e siècle), selon Acquier (1997 : 67). Nous n'en avions pas trouvé dans notre zone de recherche.

_ Circulaire (très rare)

C'est une forme vraiment difficile à trouver et dans nos zones d'étude qui sont les deuxième et troisième arrondissements, nous n'avions pas pu voir de *tamboho* circulaire

_ Polygonale

Dans certains cas les *tamboho* que nous avons croisés sont de formes indéterminables du fait qu'ils tombent en ruine.

Dans le deuxième arrondissement :

- A Ambohitsoa-Mahazoarivo, juste à coté de l'arrêt de bus se trouve une petite ruelle bien mis en évidence. Sur cette ruelle du coté droit se trouve une belle et vielle maison de terre battue appartenant à Madame Jeanine, entourée d'un beau *tamboho*, voire même un très grand mur encore très visible malgré le temps. Actuellement, d'après ce que l'on a vu, le *tamboho* entoure plusieurs propriétés car il y a plusieurs fondations en voie de construction autres que la vieille maison déjà existante.
- A Ampamantanana, au bord de la route allant vers Andronundra, on découvre un très grand *tamboho* encore bien conservé, entourant deux tombeaux dont l'un appartient aux héritiers ou descendants de Ratovondriaka Frédéric, un célèbre musicien selon ces descendants. Toujours dans ce quartier et même tout près de ce mur entourant ces tombeaux, il y a encore un autre mur de terre entourant l'église Adventiste appartenant à un certain Rakotomanga.
- A Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana, dans une ruelle tout près de l'école de l'A.F.T, on peut voir cinq *tamboho* encore visibles, le premier est juste à l'entrée de la ruelle sur le coté gauche, il est toujours sur pied mais il n'en reste qu'une petite partie et est soutenue par quelques briques cuite. Le deuxième est toujours sur le coté gauche, mais malheureusement on ne peut voir qu'une petite partie encore debout, qui de plus, est encore recouverte par des plantes. Le troisième est sur le coté droit, c'est un grand *tamboho* entourant trois propriétés dont la villa Fiafarantsoa. Le quatrième est sur le coté gauche et on n'y voit qu'un seul côté car le reste a déjà disparu et est remplacé par de la brique cuite pour servir de mur de protection à une maison. Et le cinquième qui est le plus grand d'entre eux, est placé aussi sur le coté gauche et situé presque au bout de la ruelle, c'est un *tamboho* entourant une très grande propriété actuellement divisée par plusieurs propriétaires d'où l'existence de plusieurs maisons dont celle en terre battue qui a appartenu au propriétaire du *tamboho*. Cet homme était un gouverneur dans les années 1800, malheureusement ses descendants ne vivent plus là-bas.



Figure N°14 : Tamboho entourant la propriété d'un ex Gouverneur à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Dans le troisième arrondissement :

- A Ampandrana Andrefana, après le grand escalier, il y a une petite ruelle qui mène vers l'établissement de la FJKM ou GILPIN, il existe encore un très grand mur de terre d'une forme qui nous est difficile de qualifier. Selon le responsable du lieu, le *tamboho* a toujours été là, même avant leur occupation.
- A Ankadifotsy Antanifotsy, en allant vers le petit portail de la FJKM, juste en face, il y a un petit *tamboho* qui entoure l'ancien bureau de Perception, il n'est pas très évident de le voir si on n'y prête pas attention et de plus il ne reste plus qu'une petite partie encore visible.



Figure N°15 : Tamboho entourant l'ancien bureau de Perception à Ankadifotsy Antanifotsy

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

IV.2) : Typologie

En ce qui concerne la typologie, on peut considérer trois critères de classement :

- _ Le nombre des assises,
- _ La hauteur par rapport au nombre d'assises et
- _ Les formes.

L'un des points les plus déterminants des *tamboho* réside dans le nombre des assises qui les forment .Les assises des murs sont toujours en nombre impair, ce que nous allons expliquer ultérieurement. On a trouvé des murs qui ont cinq, sept et neuf assises. Leur nombre détermine la hauteur des murs ainsi que la place et la richesse du propriétaire. Chacune de ces assises mesure entre 45cm à 60 cm de hauteur et on déduit ainsi la hauteur d'un mur par rapport au nombre de ces assises.

Pour construire un mur de cette taille, il faut utiliser une technique très particulière. Il faut que la base de la fondation soit toujours plus épaisse que le reste du mur. L'épaisseur de chaque

assise diminue progressivement jusqu'à l'assise supérieure. L'épaisseur de cette assise supérieure est de 20cm à 40cm maximum avec une hauteur ne dépassant pas 40cm non plus.

Donc :

Si un mur a cinq assises, il devrait faire 2,20m à 2,80m de hauteur.

Si un mur a sept assises, il devrait faire 3,10m à 4m de hauteur.

Si un mur a neuf assises, il devrait faire 4m à 5,20m de hauteur.

A part le nombre des assises et la hauteur, on peut classer ses murs au niveau des forme. Nous avons ceux qui sont en formes :

- _ Parallélogramme (carrée ou rectangulaire), ou
- _ Polygonale (plus de forme exacte car tombé en ruine)

Il existe également des *tamboho* circulaire ou ceux épousant les lignes courbés des rizières mais on n'en voit pas à Antananarivo car ces formes sont réservées pour la compagnie.

IV.3) : Caractéristiques

- Emplacement :

Le *Tamboho* occupe les versants, avec un axe d'expansion préférentiel vers les bas-fonds

- _ Soit à l'intérieur d'un village à fossé,
- _ Soit adossé au bord extérieur d'un fossé,
- _ Soit généralement isolé.

Selon toujours Adrien Mille (1970), le *tamboho* a abrité un hameau comprenant 2 à 4 habitations d'une dimension qu'il n'a pas précisé. Mais on observe parfois des villages de 10 à 20 maisons encloses dans un *tamboho*, selon toujours ce dernier ; comme le *tamboho* de celui de Ramahay à Ankadifotsy Antanifotsy dans le Troisième Arrondissement ou celui de Ramanitra Tsiloka à Ampamantanana dans le Deuxième Arrondissement. Il s'agit là d'une survivance traditionnelle plus que d'une défense véritable, à une période tardive où le fossé avait en grande partie perdu sa vocation d'origine en *Imerina* central.



Figure N°16 : *Tamboho* de Ramahay à Ankadifotsy Antanifotsy

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

A l'intérieur d'un *Tamboho*, on peut trouver :

- _ Une ou deux fosses d'engraissement du bétail ou « fahitra »,
 - _ A l'axe de l'accès : un deuxième mur *tamboho*, généralement plus bas et plus mince, qui longeait sur une façade l'intérieur de l'enclos *tamboho* et ménageait ainsi un couloir étroit d'environ 1,50 à 2 m de largeur. Parfois cette ligne intérieure de mur se refermait en rectangle et délimitait des zones internes destinées à l'habitat ou à des cultures vivrières comme le cas dans l'Avaradrano mais on ne trouve pas cela dans nos zones d'étude.
 - _ Une terrasse réservée à la maison et/ou à un tombeau ; de ce fait, il n'est pas rare de trouver également à côté de ces maisons les tombeaux familiaux comme le cas du *tamboho* de Rainimboay à Ambatomitsangana dans le Troisième Arrondissement.
-
- L'accès du *Tamboho* était disposé au nord, à l'est, au sud ou l'ouest suivant les commodités de l'accès extérieur.

- L'habitat se trouve au centre, ou déporté dans une des zones d'angle de l'enclos, mais généralement éloigné de l'entrée comme celui d'un gouverneur du temps de la royauté à Madagascar, situé à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana dans le Deuxième Arrondissement.



Figure N°17 : Tamboho et maison de l'ex Gouverneur à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Chapitre V) : Utilisations et Symbolisme

V.1) : Système de défense

- Accompagnement de fossé :

La période des fossés s'est terminée à la fin du 18^e et début 19^e siècle. La réorganisation de l'armée royale, à la suite des différents traités faits par des Malgaches avec les étrangers, eurent pour résultat l'utilisation en abondance d'armes à feu en *Imerina*, et même dans toute l'île ; ce qui a provoqué le besoin de plus de sécurité d'où la construction des *tamboho* pour accompagner les fossés. Certains propriétaires, pour avoir plus de sécurité, se mettaient également à doubler leurs *tamboho* et à les accompagnés par des fossés plus ou moins importants, d'une largeur variable de 2,50 m à 3 m sur 1,80 m à 2,50 m de profondeur. Après les constatations de Ravalisoa(1986), il semblerait que ces murs d'enceinte doublés de fossés de protection étaient les premiers *tamboho* en terre battue construits dans la région d'Ambatofotsy-Manandriana³².

Dans nos zones d'étude qui sont les Deuxième et Troisième Arrondissements, on a pu découvrir des *tamboho* comme accompagnement des fossés. Dans le cas du Deuxième Arrondissement, c'était visible à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana, avec le *tamboho* qui a appartenu à un certain gouverneur durant la période de la royauté. Pour ce qui est du Troisième Arrondissement, on a pu constater cela pour le cas de celui de Rainimboay. Pour tous les autres, on peut dire qu'on n'a pu voir que des *tamboho* servant juste à clôturer et isoler le territoire, et non accompagnés par des fossés.

- Isolation de la propriété :

Pour se préserver de l'invasion de l'ennemi, le *tamboho* était très utile pour isoler la propriété et mettre les habitants en sécurité vu que durant la période de la mise en place des fossés (jusqu'à la fin du 18^e siècle) et la construction des *tamboho*(début du 19^e siècle) ,la recherche de plus de pouvoir ont entraîné le besoin d'agrandir le royaume, une soif qui existait fortement d'où le besoin de sécuriser la propriété.

³² C'est un endroit situé du coté d'Avaradrano, dans la région d'Antananarivo.

- Mesure de prévention :

Selon Adrien Mille (1970), *Andrianampoinimerina* construisit des *tamboho* à Soavimasoandro³³ et à Ambohipo. Il les avait construits pour entourer un emplacement réservé aux promenades ou encore destiné comme arsenal. Ces *tamboho* étaient aussi utilisés comme pare-feu et pour se mettre à l’abri d’un incendie environnant ; c’était aussi une protection de certaines denrées ou de cultures.

V.2) : Délimitation de l’habitat

- Délimitation de l’habitat :

En général, comme les murs et les murailles que l’on peut voir de nos jours, un *tamboho* est construit dans le but de délimiter une zone d’habitation. Tout de même, sa fonction ne reste pas seulement une délimitation mais comme on l’a déjà expliqué au-dessus, il sert aussi à protéger les habitants et leurs propriétés. Grand nombre de *tamboho* que nous avons étudiés ont eu cette fonction.

- Délimitation des Tombeaux

Comme ce que l’on peut voir actuellement, les Malgaches préfèrent ne pas mélanger la zone d’habitat pour les vivants avec la zone réservée aux défunts, mais cela n’exclut pas pour autant des cas exceptionnels. Les *tamboho* ne sont pas réservés à délimiter les habitats mais aussi les tombeaux comme c’est le cas à Avarakady, dans le Deuxième Arrondissement, où on peut voir le tombeau de Ratovondriaka Frederic et deux autres dont on ne sait pas les noms des propriétaires ou encore celui d’Ambohimiandra, toujours dans le Deuxième Arrondissement où on découvre le tombeau du célèbre Rabiby.

- Délimitation d’espace pour le bétail :

Dans de nombreux sites à *tamboho*, à l’intérieur même de ces murs se trouve un autre mur en terre battue beaucoup moins valorisé que celui qui délimite l’habitat, cet enclos est destiné à protéger le bétail et à les encercler pour les garder à l’abri de tout éventuel risque de vol ou de perte.

³³ C'est l'un des quartiers du Cinquième Arrondissement d'Antananarivo.

V.3) : Symbolisme

- Les chiffres impairs dans la construction du « Tamboho »

Comme déjà dit, les *tamboho* se construisent soit en cinq assises, soit en sept assises, soit en neuf assises. Ce sont tous des chiffres impairs. L'explication à cela est que, selon Andrianetrazafy Hemerson, dans la construction et même dans la vie ordinaire, les Malgaches ont peur de tout ce qui est complet ou plein. Les chiffres impairs signifient pour eux un symbole du vide, de l'imperfection.

Pour les Malgaches, il vaut mieux commencer une chose, une construction, une vie dans l'imperfection. Ils sont pour l'expression « à certaines choses, malheur est bon ». Ce qui veut dire que si on commence une vie dans l'imperfection, la seule finalité qui peut nous parvenir est d'arriver à la perfection. Tandis que si on commence par le complet, la perfection, les chiffres pairs, on peut tomber de haut, et subir l'imperfection à la fin.

Dans certains cas aussi, les chiffres impairs, dans la construction signifie pour le propriétaire que lui seul est le chef de famille, car selon la croyance malgache, on ne peut diviser un chiffre impair.

- Marque de la fin des villages à fossés :

Comme nous l'avions vu, la période des villages à fossés s'est terminée vers la fin du XVIII^e siècle et le début de la construction des *tamboho* s'est faite à cette même période.

- Marque de puissance :

D'après Bekoto du groupe Mahaleo et les autres auteurs que nous avons vu précédemment, la mesure d'élévation d'un *tamboho* est la marque de la puissance de son propriétaire, un miroir qui refléterait le cas échéant, la fortune et le rang social de ce dernier.

- Marque identitaire :

Les *tamboho* sont représentatifs de la culture de l'Imerina, il n'y a que dans l'Imerina que l'on peut apercevoir ces vestiges. Il y a nombreux clôtures dans chaque région de Madagascar qui se ressemblent ou ont la même fonction que ces murs, mais cependant nos *tamboho* ne sont égaux à aucune clôture dans chacune de ces régions.

- L'utilisation du terme « Tambohon'ny Ntaolo »

Si les Malgaches utilisent actuellement le terme « Ntaolo », c'est que cela évoque en eux un sentiment d'un grand respect irréfutable. Ce terme signifie ancêtre, donc « Tambohon'ny Ntaolo » voudrait dire mur des ancêtres ; et dans la culture malgache, les ancêtres symbolisent la sagesse et la protection pour leurs descendants.

Chapitre VI) : Essai de comparaison

VI.1) : Particularités des « Tamboho »

Les « Tambohon'ny Ntaolo » sont des murs de type que l'on appelle murs en pisé. Si on se réfère à la construction de ces murs, il est exact que le procédé est vraiment le même pour les deux, Le pisé est un procédé de construction en terre crue, avec des couches successives. La terre utilisée est récoltée dans les environs même du lieu de la construction. Les murs doivent toujours suivre une règle de construction bien précise selon laquelle la base des murs doit être plus large que le haut, ceci dans le but qu'ils aient une certaine stabilité. Si on observe bien les murs en pisé comme nos *tamboho*, ils sont différents les uns des autres sur la question de leurs couleurs, cela est dû au type de sol employé dans leurs constructions.

En ce qui concerne tous les matériaux utilisés dans la construction des *tamboho*, ceux qui s'en approchent le plus sont ceux utilisés en Inde, dont : la terre rouge, des herbes, de l'eau et de la bouse de vache liquéfiée.

Un point déterminant dans la particularité de ces murs se situe au niveau du nombre des assises car les nombres impairs (cinq, sept, et neuf) représentent la classe sociale de leurs propriétaires que nous évoquerons ultérieurement.

Concernant l'ouverture de ces murs, on peut aussi tirer des traits de particularité dans certains de ces murs. Selon Ravalisoa, il fallait sécuriser cet accès. La sécurisation dépendait d'une croyance selon laquelle le propriétaire devait enfermer dans l'enclos terminé, juste à l'emplacement de l'ouverture, les mânes des ancêtres à qui on avait demandé protection lors de la construction de l'habitation. Selon toujours Ravalisoa, il y a cinq sortes d'accès différentes pour les *tamboho* de l'Imerina :

- 1) Un accès moins de 1m de largeur
- 2) Un accès de 1,30m de largeur
- 3) Un accès de 1,35m de largeur, avec une hauteur de 2m supportée par trois planches non polies, comme ornement pour parfaire l'esthétique de l'ensemble.
- 4) Un accès avec des briques crues ou cuites, cette construction a été apportée par James Cameron³⁴ (1800-1875). On a pu trouver ce genre d'entrée du côté de Mandialaza Ambodivona dans le Troisième Arrondissement. Aussi une entrée avec de la pierre taillée en gros moellons, formant deux piliers qui supportaient les battants du portail, avec une largeur de 1,30m et la hauteur égalise celle du mur. On a aussi trouvé ce genre là à Antsahabe Ankoraotra Ankazotokana dans le Deuxième Arrondissement.



Figure N°18 : Entrée du tamboho à Mandialaza Ambodivona

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

- 5) Un accès avec de la pierre calibrée pour servir d'assise. Sa largeur est de 1,45m à 1,50m et sa hauteur de 4 m à 4,20 m.

³⁴ C'était un architecte britannique au service de la royauté malgache.

VI.2) : Classification par arrondissement

La classification de ces *tamboho* se fera par rapport aux nombres d'assises.

On va voir ci-dessous ces murs selon leur nombre d'assises dans chaque quartier de chaque arrondissement avec une mesure approximative de la longueur de ce qui reste de ces murs, et leur état de conservation.

_ Ceux avec cinq assises :

On dit que si un mur n'est que de cinq assises alors cela veut dire que le propriétaire n'est pas un richissime et qu'il n'a pas beaucoup d'esclaves.

- Dans le deuxième arrondissement

_ A Antsahabe Ankoraotra Ankazotokana : On peut trouver trois *tamboho* à cinq assises dans ce quartier d'Antsahabe. Pour le premier, il ne reste plus qu'environ 1m de la longueur du mur encore debout. En ce qui concerne le deuxième, on ne peut plus voir non plus qu'à peu près 70 cm de sa longueur. Et enfin pour le troisième, il y a dans les 2 m de sa longueur qui a survécu au fil du temps, le reste de ce mur est actuellement en béton. On peut dire que ces murs sont tous en de très mauvais état.

_ A Andronundra Saropody : Le *tamboho* de Madame Eléonore qui est bien visible au bord de la route dans ce quartier mesure 10 m environ, le reste du mur est fait avec de la brique et est cimenté.

_ A Ambanidja : dans ce quartier où on a enterré tous ceux qui sont morts de la peste, on découvre le mur de Monsieur Charles, malheureusement on ne peut plus voir qu'environ 3 m du mur qui soit toujours sur pied.

_ A Ampamantanana : Dans plusieurs des petites ruelles de ce quartier, on découvre plusieurs de ces *tamboho* avec cinq assises dont celui de : Raketamanga, Ralaimanga, Ravaoharisoa, Rason, Randriamananjana, et d'Andrianjafisy. Ils sont tous plus ou moins conservés.

_ A Ambohipo Tanàna, le mur qui a appartenu à Rajaobelina, a lui aussi été formé par cinq assises, malheureusement il ne reste plus qu'environ 70 cm de la longueur du mur avec seulement trois assises qui sont encore debouts.



Figure N°19 : *Tamboho* entourant la propriété de Monsieur Charles à Ambanidia

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

- Dans le troisième arrondissement

_ A Ankadifotsy Antanifotsy : On y découvre deux de ces *tamboho* avec cinq assises. Tout d'abord il y a celui de Madame Gabrielle, la belle fille du vrai propriétaire, qui etait le défunt Rabefirenena ; ce mur était à l'origine fait avec de la terre crue mais avec l'insécurité qui règne, en 1995 ils ont remonté le mur avec de la brique cuite et du béton. Le mur entoure une propriété et tout le mur, c'est-à-dire avec ses quatre cotés, est toujours debout. Ensuite le deuxième se trouve en face de la petite entrée de la FJKM, c'est le mur qui entoure l'ancien bureau de Perception. Le mur a bien été conservé et est cimenté actuellement.



Figure N°20 : *Tamboho* entourant la propriété de Madame Gabrielle à Ankadifotsy Antanifotsy

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Ceux avec sept assises

- Dans le deuxième arrondissement

_ A Antsahabe Ankorahotra Ankazotokana : Juste du côté droit de la ruelle où on a trouvé les trois autres murs avec sept assises, on peut aussi découvrir un *tamboho* avec sept assises entourant trois propriétés dont la Villa Fiafarantsoa. Il a vraiment été très bien conservé jusqu'à maintenant. Toujours dans la même ruelle mais juste au bout, il existe encore un autre mur pareil à celui-ci, c'est celui de l'ancien gouverneur. C'est un très beau mur de terre de 200m encore bien debout malgré que les trois autres façades ne soient plus là.

_ A Ampamantanana : Du côté d'Avarakady, le mur qui entoure l'église Adventiste est aussi formé par sept assises. On ne peut plus voir que les deux cotés du mur et il n'est plus en de très bon état visiblement.

_ A Ambohitsoa Mahazoarivo : Tout près de l'arrêt du bus, dans la ruelle, la maison de terre battue de Madame Jeanine est entourée d'un *tamboho* à sept assises. Il reste trois cotés du mur qui sont encore visibles mais l'un d'eux seulement est en bon état, il mesure 150m environ et pour les deux autres, on ne peut plus voir que quelques bouts malheureusement, c'est-à-dire entre 30cm à 60cm. On peut dire qu'il est mal conservé.

_ A Ambohimiandra : Juste en face du bureau du Fokontany, la demeure qui sert à héberger l'ex Premier Ministre Ramahatra Victor, est aussi protégée par un mur de terre à sept assises. Ce mur est toujours en bon état.

- Dans le troisième arrondissement

_ A Mandialaza Ambodivona : dans la ruelle descendant vers Rotsirotsy à Andravoahangy, tout près de la borne fontaine publique, se trouve un très grand mur qui a entouré plusieurs hectares de domaine. Comme le cas de celui d'Ambohitsoa Mahazoarivo ; d'un coté, on peut encore voir deux bouts du mur d'environ 2m chacun avec l'ouverture au milieu faite avec de la brique cuite ; d'un autre coté, il ne reste plus qu'un petit bout d'environ 10m et pour le dernier coté, il peut encore en rester 30 m. le mur étant plus ou moins conservé.

_ A Ampandrana Andrefana : Le mur qui sert de protection de l'établissement de la FJKM est un *tamboho* formé de sept assises. On peut encore voir deux cotés du mur qui mesure à peu près 100m, pour l'un des cotés, et l'autre 75m. Le mur est plus ou moins conservé.



Figure N°21 et figure 22 : A gauche le *tamboho* entourant la propriété de Madame Jeanine à Ambohitsoa-Mahazoarivo ; à droite le *tamboho* se trouvant à Mandialaza Ambodivona.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Ceux avec neuf assises

- Dans le deuxième arrondissement

- _ A Ampamantanana : Le très grand mur qui appartient à Ramanitra Tsiloka, et qui entoure plusieurs Villas actuellement est formé par neuf assises. C'est un mur qui est encore en très bon état. Toujours dans ce même quartier mais un peu plus haut, se trouve un autre très grand mur qui sert de protection à des Tombeaux dont celui de Ratovondriaka Frédéric. On peut y constater que le mur est plus ou moins en bon état.
- _ A Androndra Fahasoavana : L'une des façades du mur qui entoure la FJKM est faite en terre battue de neuf assises. Le reste de ce mur de terre a été remplacé par de la brique cuite. Le mur n'a pas été bien conservé.
- _ A Ambohimiandra : Au bord de la route se trouve un petit escalier, en haut duquel, on découvre le tombeau du célèbre Rabiby du temps de Radama I. C'est un beau *tamboho* avec neuf assises et on peut encore voir les trois cotés qui sont toujours sur pied aujourd'hui.



Figure N°23 : *Tamboho* entourant le Tombeau de Rakotondriaka Frédéric à Ampamantanana

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

- Dans le troisième arrondissement

_ A Ambatomitsangana : Le *tamboho* de Rainimboay qui a servi à entourer sa maison et son tombeau, est un grand mur avec neuf assises. Malheureusement, on ne peut plus voir que des ruines de ce mur, c'est à peine si on peut voir 3m de ce qui reste de ce grand vestige. Un peu plus bas, se situe un autre mur qui isole l'établissement de l'I.E.F ACEEM. D'après les dire du surveillant des lieux, cette propriété appartient encore aux descendants de Rainimboay. Ce mur est encore en très bon état.



Figure N° 24 : Tamboho de Rainimboay entourant l'I.E.F ACEEM à Ambatomitsangana

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014



Figure N°25 : Article de MIDI MADAGASCAR N°9015 du vendredi 12 avril 2013

Source : Cliché de l'auteur, Juillet 2014

_ A Ankadifotsy Antanifotsy : Le *tamboho* de Ramahay qui se situe tout près de la JIRAMA est lui aussi formé par neuf assises toujours bien mis en valeur. Le mur est encore bien debout aujourd’hui et sert encore à protéger plusieurs propriétés. Il est en très bon état.

VI.3) : Comparaison des deux arrondissements

La comparaison se fera à partir des points suivants :

_ Le nombre de *tamboho* dans chaque arrondissement,

_ La forme,

_ Le nombre de rangées,

_ L’utilisation,

_ L’état actuel et

_ Les nouvelles constructions.

- Dans le Deuxième Arrondissement

Nom de quartier	Nom- bre de Tambo -ho	Les Tambo -ho	Nom- bre des assi- ses	Forme parallé- logra- mme	Forme poly- gonale	Utilisation	Etat de conserva- tion
Ambanidia	1	N° 1	5	Oui	Non	Délimita- tion d’un habitat	Mal
Ambohimian- dra	2	N° 1	9	Oui	Non	Délimita- tion de tombeau	Assez Bien
		N° 2	7	Oui	Non	Délimita- tion d’un habitat	Bien
		N° 1	5	Oui	Non	Délimita-	Assez Bien

						tion d'un habitat	
Ampamantanana	9	N° 2	5	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 3	5	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 4	5	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 5	5	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 6	5	Non	Oui	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 7	7	Non	Oui	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
		N° 8	9	Oui	Non	Délimitation de Tombeaux	Assez Bien
		N°9	9	Oui	Non	Délimitation de plusieurs habitats	Bien
Androndra - Fahasoavana	1	N° 1	9	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien
Androndra-Saropody	1	N° 1	5	Oui	Non	Délimitation d'un habitat	Assez Bien

Ambohitsoa-Mahazoarivo	1	N° 1	7	Non	Oui	Délimite-tion d'un habitat	Assez Bien
Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana	5	N° 1	5	Non	Oui	Délimite-tion d'un habitat	Mal
		N° 2	5	Non	Oui	Délimite-tion d'un habitat	Mal
		N° 3	5	Non	Oui	Délimite-tion de plusieurs habitats	Bien
		N° 4	5	Non	Oui	Délimite-tion de plusieurs habitats	Mal
		N° 5	7	Non	Oui	Délimite-tion d'un habitat	Assez Bien
Ambohipo	1	N° 1	5	Oui	Non	Délimite-tion d'un habitat	Mal

Tableau N°7 : Nombre, forme, utilisation, et état de conservation des *tamboho* dans chaque Fokontany du Deuxième Arrondissement

- Dans le Troisième Arrondissement

Nom de quartier	Nom- bre de Tambo- ho	Les Tambo- ho	Nom- bre d'assi- ses	Forme parallélo- gramme	Forme polygo- nale	Utilisation	Etat de conserva- tion
Ankadifotsy- Antanifotsy	3	N° 1	9	Oui	Non	Délimita- tion d'un habitat	Bien
		N° 2	5	Oui	Non	Délimita- tion d'un habitat	Bien
		N° 3	5	Non	Oui	Délimita- tion d'un habitat	Assez Bien
Mandalaza- Ambodivona	1	N° 1	7	Oui	Non	Délimita- tion de plusieurs habitats	Assez Bien
Ambatomitsan gana	2	N° 1	9	Oui	Non	Délimita- tion d'un habitat avec un Tombeau x	Mal
		N° 2	9	Oui	Non	Délimita- tion de plusieurs habitats	Bien
Ampandrana	1	N° 1	7	Non	Oui	Délimita- tion d'un habitat	Assez Bien

Tableau N°8 : Nombre, forme, utilisation, et état de conservation des *tamboho* dans chaque Fokontany du Troisième Arrondissement.

- Comparaison des deux Arrondissements

Arrondissements	No mbre de Tambos	Nom bre des paralélogrammes	Nom bre polygonaux	Délimita-tion d'un habitat	Délimita-tion de plusieurs habitats	Délimita-tion de beau-x habitats	Bie n	Aez Bi en	M al	5 ass	7 as	9 ass	No uvell e co nst ructio n	
II ^e Arrondissement	21	13	8	16	3	2	0	3	13	5	12	5	4	2
III ^e Arrondissement	7	5	2	4	2	0	1	3	3	1	2	2	3	0
Total	28	18	10	20	5	2	1	6	16	6	14	7	7	2

Tableau N°9 : Comparaison des deux Arrondissements

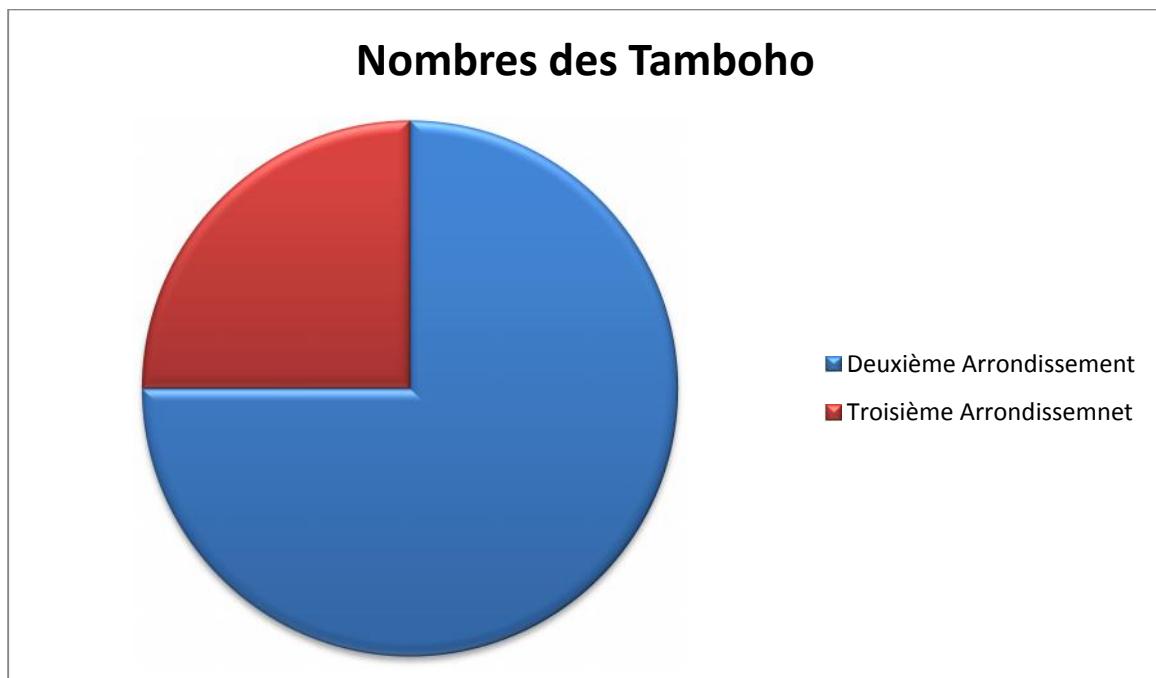


Figure N°26 : Graphe montrant le pourcentage des *tamboho* dans les deux Arrondissements.

D'après les chiffres, il n'est pas faux de dire que c'est le Deuxième Arrondissement, avec 75%, qui est encore riche en nombre de *tamboho* toujours apercevables aujourd'hui par rapport au Troisième Arrondissement qui n'a que 25%. C'est aussi dans le Deuxième Arrondissement que l'on peut voir de nouvelles constructions de ces murs. Mais tout de même, dans ces deux endroits, on découvre encore de très beaux *tamboho* assez vieux mais toujours en bon état.

❖ Conclusion de la deuxième partie

Ces murs ou *tamboho* égalisent bien tous les autres murs faits en d'autres matériaux avec leurs multiples fonctions. Cela n'empêche pas que les *tamboho* ont quand même beaucoup de traits qui les différencient de ces autres murs. Mais entre ces murs de terre battue, on découvre aussi des points qui les différencient les uns des autres, si on ne cite que le nombre des assises qui est déterminant et symbolique pour leurs propriétaires. Entre les deux Arrondissements qui nous servent de zone de recherche, on aperçoit encore des différences au niveau de l'utilisation massive de ces murs. Après avoir su le nécessaire concernant ces *tamboho* et fait des comparaisons, parlons à présent, dans la dernière partie du future de ces murs.

Troisième partie) : Le devenir des « Tamboho » et les portées de l'étude

❖ Introduction de la troisième partie

Ces murs de terre battue ont leurs valeurs pour notre culture, ce qui implique qu'ils ont aussi leur importance dans le tournant de notre histoire. Dans cette troisième et dernière partie de notre travail, on va parler de l'avenir de ces vestiges et ce qu'ils peuvent nous apporter. Afin d'y voir mieux, on a aussi partagé cette partie comme les deux autres en trois chapitres bien distincts. Premièrement, voyons leur état actuel, en y évoquant d'abord l'état de conservation ; ensuite parlons des menaces qui pèsent sur ces murs et des facteurs de disparition.

Deuxièmement, discutons du devenir de ces *tamboho*. Pour pouvoir y arriver, on va en premier lieu poser la question sur leur existence d'ici 50 ans ; et en second lieu proposons des solutions pour les sauvegarder.

Et troisièmement, essayons de cerner les portées de ces vestiges sur les plans archéologique, historique et touristique.

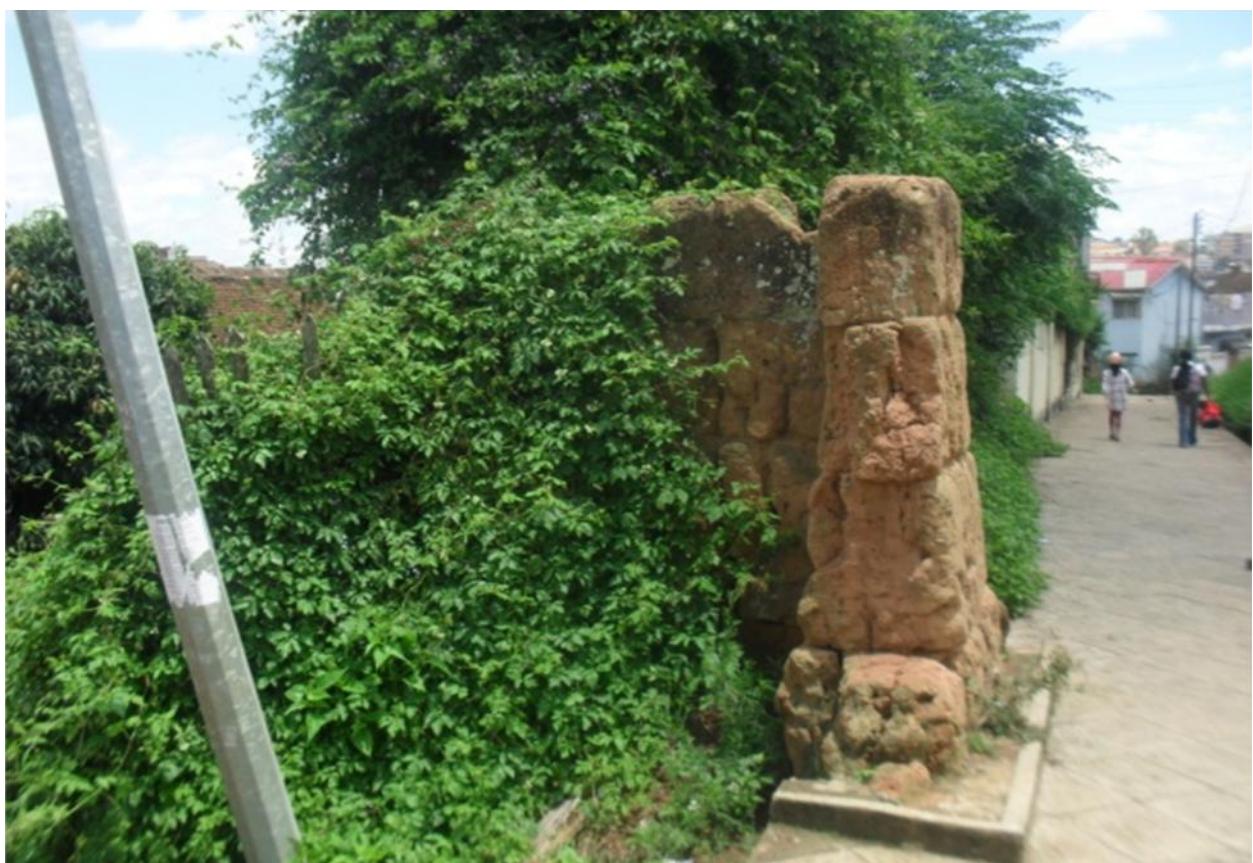


Figure N° 27 : Ce qui reste d'un *tamboho* à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Chapitre VII) : Etat actuel

VII.1) : Etat de conservation

D'après nos constatations, nombre de ces vestiges que sont les *tamboho* ont disparu. Si on parle de quelques murs dont nous avons pu faire l'étude, on peut affirmer que rares sont ceux étant encore en bon état et toujours conservés. Ceux qui sont encore bien debout sont plus ou moins conservés.

VII.2) : Les menaces et les facteurs de dégradation et de disparition

De nombreux facteurs sont à l'origine de la disparition de ces murs.

_ Les causes naturelles, qui sont :

- La pluie et le soleil : le mur est fait de terre et lorsque la terre est au contact de l'eau (pluie), elle va prendre du volume. Puis au contact de la chaleur (soleil) elle va se contracter d'où l'apparition de fissures sur le mur. Si on ne prête pas attention à ces fissures, elles vont entraîner l'écroulement du mur.
- Les catastrophes naturelles c'est-à-dire trop de vent et de pluie causés par les cyclones : lors des saisons cycloniques, les murs, qu'ils soient faits avec de la terre crue, de la brique cuite ou de la pierre, souffrent toujours des dégâts causés par ces différentes causes naturelles. Comme les *tamboho* sont les plus vieux par rapport aux autres et qu'ils n'ont reçu aucun entretien, il est facile pour les cyclones de les faire tomber.

_ Les causes humaines sont :

- Les travaux de rénovation : à cause de la recherche de tout ce qui est moderne, les Malgaches ont détruit les murs afin de les reconstruire mais cette fois avec d'autres matériaux de construction comme des briques cuites, des pierres, du ciment.
- Le manque d'entretien : à part le fait de détruire volontairement le mur, l'homme involontairement contribue à la destruction de ces murs lorsqu'il ne fait rien pour essayer de les entretenir car, comme nous le savions bien, toutes les choses ont besoin d'être entretenues sinon on va assister à leur disparition.

- Par mesure de précaution : à cause des manques d'entretien, plusieurs murs se sont déjà écroulés et ont causé de nombreux dégâts. Par précaution et pour éviter cela, la Commune Urbaine d'Antananarivo en collaboration avec les pompiers ont préféré détruire certains de ces murs d'où leur disparition dans certains lieux de la ville.

Chapitre VIII) : Le devenir de ces « Tamboho »

VIII.1) : Pourrait-on encore voir ces vestiges d'ici 50 ans ?

Si on prend le cas du *tamboho* qui se trouve à Antsahabe-Ankoraotra-Ankazotokana et que si on se base sur l'estimation des descendants du vrai propriétaire ; ce mur a été construit dans les années 1800. Vu l'état de ce mur aujourd'hui, il est sûr, sauf pour une raison que l'on ignore, de voir encore ce *tamboho* d'ici 50 ans, c'est-à-dire vers l'année 2064.

Il est vrai que ces murs que l'on nomme, nous les Malgaches, « Tambohon'ny Ntaolo » ne sont plus d'actualité. Pourtant à Ambohimiandra-Fenomanana, il est très facile de voir le *tamboho* qui est placé au bord de la route allant vers Mahazoarivo. Il est nouvellement construit car il a été fait en fin 2005 et début 2006. Le mur entoure une grande demeure appartenant à Madame Randimbisaona Léa.



Figure N°28 : Le nouveau *tamboho* de Randimbisaona Léa à Abohimiandra Fenomanana

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Monsieur Lalaina ou Lalainabe également,, en construisant sa propriété à Manakambahiny tout en face de l'EPP, a choisi d'élever un enclos en terre battue pour servir de mur de protection pour sa propriété. Il a choisi de faire cela car il trouve que ces murs ont bien leur propre authenticité, leur propre valeur pour nous Malgaches et un certain style contemporain. Il pense que ce sont les vieilles choses ou anciennes qui durent le plus par rapport à ce qu'il y a de nos jours.



Figure N°29 : Vue aérienne du quartier de Manakambahiny(EPP Manakambahiny au centre)

Source : Service de l'Urbanisation de la Commune Urbaine d'Antananarivo

Selon le propriétaire, il a fait construire le mur en 2009. Les matériaux utilisés pour la construction de ce *Tamboho* furent :

- _ « *Tany mena* » ou de la terre rouge,
- _ « *Tain'omby* » ou de la bouse de vache,
- _ « *Horom-potsy* » ou des graminées,
- _ « *Rano* » ou de l'eau.



Figure N°30 : Le nouveau *tamboho* de Monsieur Lalaina à Manakambahiny

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

Pour construire le mur, il a engagé ou plus exactement fait venir des paysans connaisseurs. Malheureusement, d'après l'état du *tamboho* et aussi d'après ce que nous a raconté Monsieur Lalaina, ces paysans n'ont pas du tout respecté les règles de constructions traditionnelles. A cause de cela, le *tamboho*, esthétiquement parlant n'est pas beau à voir car les paysans ont utilisé différents types de terre n'ayant même pas la même couleur d'où chaque rangée a sa propre couleur. En plus de cela, ils n'ont pas respecté le temps de pose exigé pour la pâte, ni celui pour chaque rangée ; les paysans ont déjà fini le mur en l'espace de six mois alors que

c'est une très grande propriété. Comparé aux autres *tamboho* qui sont beaucoup plus anciens, ce *tamboho* nouvellement construit est assez mou et exposé à un risque d'écroulement.

Le propriétaire ne connaissait rien à la signification du *tamboho* pour les Malgaches, ni la signification du nombre des rangées (mais ce qui est encré en lui c'est qu'il aime vraiment les « Tambohon'ny Ntaolo »). Pour lui, ils représentent le savoir-faire de nos ancêtres et que ce sont des vestiges malgaches. Monsieur Lalaina a vraiment été déçu par les paysans qu'il avait engagés pour la construction du mur, alors il a décidé de faire démolir le mur prochainement et en faire construire un autre si il trouve d'autres ouvriers vraiment aptes à le reconstruire, sinon il ne peut laisser sa propriété sans mur de protection et il va construire un autre mur de briques cimenté.

Alors pour répondre à notre question, on peut dire que la réponse est affirmative, il est fort probable de voir encore ces *tamboho* d'ici 50 ans. Le but de ce travail est aussi de faire renaître dans le cœur mais aussi dans l'esprit des Malgaches et pour les autres que ces monuments sont des vestiges de notre pays et il faut leur rendre leurs vraies valeurs et les protéger.



Figure N°31 et Figure 32 : Le nouveau *tamboho* de Monsieur Lalaina à Manakambahiny.

Source : Cliché de l'auteur, Avril 2014

VIII.2) : Proposition de solution de sauvegarde

Pour sauvegarder ces vestiges, nous allons proposer cinq solutions qui peuvent être interdépendantes.

1°) Faire de la sensibilisation

Avant d'imposer aux gens qu'il faut protéger ces vestiges, il faut tout d'abord leur faire savoir que sont ces murs. Qu'est ce qu'ils représentent pour nous ? Quels sont les dangers auxquels sont exposés ces *tamboho* ? Que pouvons-nous faire pour éviter de les perdre ? Pour cela on propose tout d'abord ce travail qui a déjà pour but d'informer. Puis organiser des conférences où on parlera de ces vestiges, et répondre aux différentes questions que nous avons posées. Surtout, il faut faire connaître que ces murs comme les sites historiques, les documents, les personnages historiques décédés, les documents et tant d'autres font partie de notre patrimoine culturel dont nous avons absolument besoin et que nous avons l'obligation de protéger.

2°) Faire de la mobilisation auprès des personnes, des organisations et des institutions concernées telles que :

_ Les propriétaires actuels des *tamboho* : Les premiers responsables de ces *tamboho* sont les propriétaires. Avant d'aller vers une institution dans le but d'une protection, il faut d'abord en parler aux propriétaires car s'ils ne sont pas d'accord, on ne peut rien faire. Comme le cas de la propriété qui a appartenu à Rainimboay par exemple ; plusieurs institutions et organisations ont proposé à ses descendants de protéger leur patrimoine en faisant du lieu un vestige historique et ils ont même projeté de faire de la maison un musée. Malheureusement, les descendants de Rainimboay ont refusé pour cause de conflit d'intérêt entre eux.

_ Les organisations et institutions (par exemple : Le Ministère de la Culture et du Patrimoine, Les Amis du Patrimoine, le Centre d'Art et d'Archéologie, l'ICMAA, les ONG, etc...) : si on veut que les gens prêtent attention à ces vestiges, il faut appliquer les lois qui les protègent de l'inattention de l'homme à leur égard, et qui les empêcheraient de démolir ces murs. Il faut faire part aux différentes organisations et institutions qui pourraient être concernées de l'importance de ces *tamboho* dans la culture malgache et qu'il faut absolument les protéger. Ensuite, il est nécessaire de leur faire savoir que pour pouvoir y arriver, nous avons besoin de

leur collaboration et de leurs aides. Le plus important est qu'il faut leur fournir toutes les raisons valables pour les inciter à faire entrer les *tamboho* dans la liste du Patrimoine National.

Si on se réfère à l'Ordonnance n°82-029 du 06 novembre 1982³⁵, les Tamboho font partie de ce qu'on appelle les biens immeubles car ils sont classés dans les créations culturelles faites par l'homme ; je cite l'Ordonnance dans son premier article :

- ✓ Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structure de caractère archéologique, restes de constructions anciennes, inscriptions, groupe d'éléments, tombeaux ;
- ✓ Les constructions ou restes de constructions (maisons d'habitations, tombeaux, bâtiments de culte, etc....) ayant rapport avec des événements ou l'histoire de personnalités politiques, historiques, scientifiques, culturelles, religieuses et plus particulièrement celles qui ont plus de 150 ans d'ancienneté.

Cette même Ordonnance souligne également bien que :

Art.3- Le ministère chargé de la protection du patrimoine national, prend les mesures générales propres à assurer la conservation et la protection des biens, objets de la présente ordonnance en collaboration avec les différents Ministères concernés et les Collectivités Décentralisées.

Art. 4 - En vue d'assurer la sauvegarde, la protection et la conservation totale ou partielle du Patrimoine national, l'Etat peut ordonner l'inscription sur l'inventaire national des biens, de l'article premier lorsqu'ils présentent un intérêt préhistorique, historique, ethnologique et d'une manière générale scientifique et technique, littéraire, artistique, religieux, esthétique écologique ou présentant une valeur culturelle quelconque sur proposition du Ministre chargé de la protection du patrimoine national.

³⁵ C'est Ordonnance se réfère à la protection des bien meubles et immeubles et est donné en Annexe 3

Alors après avoir vu tout cela, on peut affirmer sans crainte qu'il est possible et même d'une nécessité absolue de faire entrer ces *tamboho* dans notre liste des Patrimoines Nationaux vu le fait qu'ils respectent bien les qualités requises pour cela.

3°) Faire des travaux d'entretien

Il est vrai que plusieurs *tamboho* encore debout à Antananarivo sont en de très mauvais états. Si les propriétaires actuels de ces murs sont d'accord à ce que leur patrimoine soit protégé et à leur rendre leur vraie valeur ; il faut les amener à entretenir ces murs. Nous pouvons même les aider dans l'accomplissement de cette tâche en leur apprenant les matériaux utilisés par nos aïeul autrefois dans la construction de ces beaux vestiges. Surtout, on doit leur faire comprendre qu'il ne faut pas faire comme ce qu'on voit actuellement sur certains de ces murs ; c'est-à-dire que les gens, pour remplacer les parties qui se sont écroulées, utilisent d'autres matériaux afin de tenir ce qui reste encore debout. Il faut leur informer que la terre, la graminée, la bouse de vache et l'eau ne coûtent pas plus chère que la brique, la pierre ou le ciment. Mais il faut surtout leur apprendre le savoir-faire de leurs ancêtres et refaire la même chose pour que les *tamboho* retrouvent leur authenticité et leur aspect naturel.

Chapitre IX) : Portées de l'étude

IX.1) : Les « Tamboho » = Des vestiges archéologiques, marqueurs de l'individualisme et de la propriété privée.

Les *tamboho* font partie de ce qu'on appelle « la culture matérielle » dans l'archéologie. Ce sont des vestiges qui ont un rôle dans l'histoire de Madagascar. Ils recouvrent de nombreux savoirs qui servent à reconstituer l'histoire dès la fin du 18^e et le début du 19^e siècle.

On ne peut considérer ces *tamboho* comme de simples murs parmi tant d'autres, mais les prendre et les reconnaître comme étant des éléments porteurs d'histoire. Il est impératif d'exploiter chaque vestige car ils apportent toujours quelque savoir afin de mieux expliquer mais surtout comprendre le présent.

L'archéologie est la reconstitution de l'histoire à partir des objets qui ont été fabriqués et utilisés par l'homme. D'où on peut totalement affirmer que ces *Tamboho* sont des objets fabriqués et utilisés par l'homme autrefois et même aujourd'hui.

IX.2) : Peut être utilisé comme un guide pour les historiens et les touristes.

Les *tamboho* font partie de l'histoire de Madagascar surtout celle de l'Imerina. L'apparition de ces murs signifie la fin de la période des fossés, c'est-à-dire que la construction de ces murs veut dire apparition d'une ère nouvelle car c'était une autre étape dans l'histoire de Madagascar. Ce travail deviendra un document utilisable pour les historiens

Comme on l'a déjà proposé dans cette dernière partie de notre étude, il faut faire entrer ces vestiges dans la liste du patrimoine national de Madagascar. Si cela s'accomplit, ce document sera une aide pour les touristes, aussi pour tous ceux qui veulent découvrir ces monuments et connaître un peu plus ces *tamboho*.

❖ Conclusion de la troisième partie

Les *tamboho* sont des murs qui ont une très grande valeur dans l'Imerina, ce qui signifie qu'ils ont une grande valeur pour notre culture. Pour ne pas les oublier, ni les perdre, il faut absolument qu'on les protège vu leurs états actuels. On ne pourrait assurer leurs protections qu'avec de la bonne volonté et de l'aide des différentes Organisations et Institutions responsables de la protection de notre Patrimoine National Matériel et Immatériel. Si cela pouvait être accompli, on sera sûrs que d'ici 100 ans, ces vestiges archéologiques resteront là et marqueront encore un point dans notre histoire et notre culture.

Conclusion

Afin de clore notre sujet, on peut dire que par rapport aux murs faits en pierre ou en briques, le *tamboho* a une grande valeur patrimoniale et culturelle mais surtout historique car il est une marque d'un savoir-faire qui a parcouru de nombreuses civilisations et dont particulièrement celle des Malgaches.

Dans le monde, dès l'Antiquité, plusieurs civilisations ont utilisé la terre rouge dans la construction d'habitat ou de muraille comme en : Mésopotamie, Egypte des pharaons, Europe, Afrique, Moyen Orient, Rome, Arabie, Asie, Inde, Chine, Amérique du Nord, Toltèques, Aztèques, Mexique, Espagne, Italie, Allemagne, et tant d'autres. En France, ces constructions en terre battue représentent au moins 15% du patrimoine rural actuel ; on trouve souvent les témoignages autour des villes de Lyon, Reims, Grenoble, Toulouse, Rennes et Avignon, mais aussi non loin de Paris, autour de Chartres. C'est depuis près de 10000 ans que les hommes bâissaient des villes, la terre crue a toujours été, à travers l'histoire de l'homme, l'un des principaux matériaux de construction utilisé sur notre planète. C'est ainsi que plus d'un tiers des habitants de notre planète vivent aujourd'hui dans des habitats en terre. Selon l'histoire, l'armée américaine utilisait pendant la 2^e guerre mondiale la terre rouge ou terre battue pour construire des barrages, des bâtiments et des pistes d'aviation. L'explication à ces grands nombres d'utilisateurs de ce matériau de construction, qui est la terre rouge, se trouve dans ces vertus de solidité et de résistance.

En effet, la terre crue- matériau local- limitant de ce fait les transports pondéreux, ne fait appel pour sa mise en œuvre qu'à une énergie limitée, en dehors du travail des hommes. Ici à Madagascar, on a aussi construit avec cette terre rouge non pas seulement ces *tamboho* mais aussi des maisons. C'est peut être dû au fait que la maison de terre permet considérablement les échanges calorifiques, la maison reste de ce fait fraîche en été et chaude en hiver ; et permet par son association à des énergies douces, solaires en particulier, de se rapprocher d'un bilan thermique équilibré.

On appelle ces murs « Tambohon'ny Ntaolo », ce qui signifie en quelque sorte le mur des anciens. Le terme « Ntaolo » évoque chez les malgaches un sentiment de respect car leur culture représente les anciens comme des porteurs de savoir. Pour eux, ces *tamboho* représentent un savoir-faire que seuls leurs ancêtres connaissent ; c'est une marque de leur savoir mais surtout de leur puissance.

Si on se réfère à un proverbe malgache selon lequel « *Velona iray trano, maty iray fasana* »³⁶, on pourrait envisager une autre signification de plus à ces murs. Un *tamboho* est la matérialisation de l’union qui peut exister entre les personnes d’une même famille ou non ; qui ont leur maison ou leur tombeau à l’intérieur de ce même *tamboho*.

Malheureusement, ce savoir-faire n'est plus exploité par la population actuelle malgré le fait qu'elle est consciente de la dureté de ces murs en terre battue comparés à ceux faits avec d'autres matières. Les restes de ces murs qui sont encore debout aujourd’hui sont en de tristes états, ils ne sont pas du tout entretenus, ils subissent des risques d'écroulement et voire même de démolition.

Malgré ces problèmes qui pèsent sur ces murs, il reste tout de même encore une petite lueur d'espoir de les voir d'ici un demi-siècle. Nous gardons espoir en voyant la nouvelle construction de Monsieur Lalaina située à Manakambahiny en face de l'EPP, en croyant qu'il ne renoncera pas à rebâtir son mur en terre battue et qu'il trouve les moyens pour le refaire. Et celle de Madame Léa à Ambohimiandra, située juste au bord de la route. S'ils y arrivent, leurs initiatives pourront sans doute raviver dans le cœur et l'esprit des Malgaches l'amour de ces beaux *tamboho*.

D'après ce que l'on a pu découvrir grâce aux recherches faites par les chercheurs antérieurs comme Adrien Mille (1970) ou Ravalisoa R.Ratsizafy(1986), on peut contribuer à la mise en valeur de ces fabuleux monuments. Ils se sont intéressés au *tamboho* mais ce qu'ils nous ont apporté sur un plat d'argent ne nous est pas encore suffisant pour connaître et mettre en valeur ces vestiges. Ne pourrait-on pas sauvegarder ces vestiges avec les solutions que nous avons proposées ci-dessus ? Pourquoi ne pas faire de ces *tamboho* d'Antananarivo un circuit touristique et culturel afin de vraiment les mettre en valeur et les considérer comme faisant partie de notre patrimoine culturel et aussi des vestiges archéologiques ?

³⁶ Signifie littéralement : Vivant unis dans une même maison et mort unis dans un même tombeau.

Bibliographie

- _ ACQUIER J.L, « De la construction en bois à la brique cuite », in *Architectures de Madagascar*, Arthaud Berger-Levrault, Nancy, 1997, pp 65-68.
- _ ANDRIAMIARISOA, E.V, *Ambohimangidy, organisation de l'espace vécu*, Mémoire de maîtrise, U.F.R Histoire, Centre d'Art et d'Archéologie, Antananarivo, 1985
- _ ARNAUD .R, « Les anciens villages fortifiés de l'Ambohimanarina », *Taloha 3*, Musée d'Art et d'Archéologie, Tananarive, 1970, pp 113-126
- _ DECARY R, *L'habitation chez quelques tribus malgaches*, Tananarive, série C, tome 4, 1957, pp 1-34.
- _ DECARY R, *Contribution à l'étude de l'habitat à Madagascar*, Pau, Marrimpouey jeune, 1958, 71 pages.
- _ DECARY R, *L'habitat à Madagascar*, Pau, Marrimpouey jeune, 1958, 80 pages.
- _ DOMENICHINI J.P, « Tradition orale et archéologie en Imerina », in *Nouvelles du centre d'Art et d'Archéologie*, N°2, Université de Madagascar, Antananarivo, 1984, pp 5-11.
- _ HUAIS M.C, « Le Tombeau de Rainimboay », in *Bulletin de Madagascar* N° 304, septembre 1971, Tananarive, pp 765-768.
- _ MANTAUZ C, « Quatre anciens sites fortifiés merina : Manohilahy, Ambohibeloma, Ambohitsitakatra, Ambohitsitakady », in *Bulletin de Madagascar* N°288, mai 1970, Tananarive, pp 462-468, 6 fig.

- _ MANTUAUX C, « Sites fortifiés du 16^e siècle au 19^e siècle », in *Revue de Madagascar* N°51 et 52, Tananarive, pp21-49.
- _ MILLE A, « Première observation sur l'habitat ancien en Imerina », in *Bulletin de l'Académie Malagasy*, 1967, Tananarive, pp 113-120.
- _ MILLE A, « Les anciens villages fortifiés des hautes terres malgaches », Madagascar, *Revue de géographie* N°12, Tananarive, 1970, pp103-113.
- _ MILLE A, *Contribution à l'étude des villages fortifiés de l'Imerina Ancien*, Thèse de Doctorat 3^e cycle, Clermont-Ferrand, Clermont, 1970, 266 pages.
- _ MILLE A, *Index toponymique de l'Imerina (Madagascar)*, Edité avec la collaboration du Centre d'Action Pédagogique et de l'Association Malgache d'Archéologie, Tananarive. 1970.
- _ Ministeran'ny Fanolokoloana sy ny Zavakanto Revolisionera, *Antananarivo: Taloha sy ankehitriny*, Antananarivo, 1984.
- _ MOBERG C.A, *Introduction à l'archéologie*, François Maspéro, Paris, 1976, 260 pages.
- _ MULLENDER J, « Eloges de la terre », in *Des architectures de terre, ou l'avenir d'une tradition millénaire*, Centre Georges Pompidou, 1982, pp 5-6.

- _ OBERLE. P, *Tananarive et l’Imerina, description historique et touristique*, Librairie de Madagascar, Antananarivo, 1976, 184 pages.
- _ POIRIER. J, « Les anciens villages fortifiés Bezanozano », (première approche et monographie), Université de Madagascar, Tananarive, in *Taloha* 4, 1971, pp 127-152.
- _ POISSON-GUILIANI S « Ambohitsileo, ancien village fortifié de l’Imerina », in *Bulletin de Madagascar*, N°314-315, Tananarive, Juillet-Août 1972, pp 596-602.
- _ RADIMILAHY C, RASAMUEL D, *Contribution bibliographique en Archéologie*, Musée d’Art et d’Archéologie, Antananarivo, 1982, 81 pages.
- _ RAFOLO A, « Les expressions matérielles du pouvoir dans les sites archéologiques malgaches des Hautes terres, (XII^e XVIII^e siècle), in *Les assises du pouvoir temps médiévaux territoire africains*, Saint Denis, Presse Universitaire de Vincennes, 1994, pp 91-107.
- _ RAHERISOANJATO D, *L’habitat sur les hautes terres, Essai d’analyse et d’interprétation*, Conférence du 13 novembre 1982 pour l’exposition : « Architectures de terre ou éloge de la terre », UER d’Histoire, Université de Madagascar, Antananarivo, 1982, multigr.
- _ RALISON RAKOTOVAO, « Arivo et Antananarivo », in *Bulletin de l’Académie Malgache*, tomes 56/1-2, Antananarivo, 1978, pp 5-9.
- _ RANIVOARISOA V, *Les infrastructures relatives à l’élevage bovin en Imerina ancien*, Mémoire de Maîtrise d’Histoire, Université d’Antananarivo, Antananarivo, 162+52 pages.

- _ RAKOTOARISOA J.A, « Observation sur les anciens sites fortifiés Merina de Trabonjy-Mahatombo et d'Ankoala », in *Bulletin de l'Académie Malgache*, Tananarive, 1973, pp 29-34.

- _ RAKOTO I, « L'Andevo esclave, non-être, objet de propriété », in *L'esclavage à Madagascar, Aspects historiques et résurgences contemporaines*; Actes du Colloque International sur l'Esclavage, Antananarivo, 24-28 Septembre 1996, pp 67-82.

- _ RASAMUEL D, « Culture matérielle ancienne à Madagascar : Contribution à l'histoire des pays riverain de l'Océan Indien », in *Nouvelles du Centre d'Art et d'Archéologie*, N°2, Antananarivo, 1984, pp 16-19.

- _ RAVALISOA A.R, *Les Tamboho de la région d'Ambatofotsy- Manandriana (Avaradrano)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Centre d'Art et d'Archéologie, Antananarivo, 1986.

- _ RAVELOJAONA, *FIRAKETANA ny fiteny sy ny zavatra malagasy*, Dictionnaire encyclopédique, Antananarivo, 1937, 511 pages.

- _ RAZAFINDRALAMBO L, « Introduction », in *L'eau dans la culture malgache*, Quinzaine Scientifique à Madagascar 2005, Institut de Civilisation, Musée d'Art et d'Archéologie, Université d'Antananarivo, Antananarivo, 2005, pp 4-9.

- _ TESTA J, *Habitat traditionnel ancien*, Tome 1 : Les hautes terres, in *Revue de Madagascar*, N°57-60, Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts,Tananarive, 1972, pp 73-110.

- _ WOULKOFF W, « La construction des habitats malgaches », in *Revue de Madagascar*, N° 17, Tananarive, 1962, pp 36-48.

Webographie

- _ Ordonnance n°82-029: <http://www.mcp.gov.mg/wp-content/uploads/2012/11/vol-de-patrimoine.pdf> (Consulté fin mai)
- _ Connaitre le patrimoine pour le protéger :
http://www.dinf.vd.ch/target/body/gp.patrimoine/doss-passe/b_dpa_recens_archi.html
(consulté début mai)
- _ Analamanga –Madagascar info: <http://www.madagascar-info.net/monographies/ranalamanga0>
(Consulté fin juillet)
- _ Les 6 Arrondissements d'Antananarivo : <http://www.Blogspot.com> (Consulté fin juillet)
- _ Firaketana ny fiteny sy ny zavatra Malagasy:
<http://www.motmalgache.org/bins/source?s=1.10> (Consulté fin mai)
- _ Google Earth (Consulté début août)
- _ Plan d'Antananarivo: http://www.masombahiny.com/map_antananarivo.gif (Consulté fin juillet)
- _ Histoire du tambohon'ny Ntaolo :<http://bekotopaysans.blogspot.com/2010/02/histoire-du-tamboho-ntalo-mur-seculier.html> (Consulté début février).

Annexes

Annexe I : Ode au " Tamboho Gasy "

*Io izy io mijoalajoala (les voilà ces fiers murs ancestraux)
Mitazana anao mandalo (ils regardent l'homme qui passe)
Mijery anao miha " fotsy volo " (ils contemplent vos cheveux blancs)
Endre 'ty izy , vavolombelona lehibe ary mandrakizay any lasa Taloha (Ô les voilà ... témoins géants et éternels des siècles passés)
Kanefa toa mibanjina ny ho avy (et pourtant ils semblent aussi fixer de leur regard infini l'avenir)*

Extrait d'une chanson populaire paysanne (hira Gasin ' dRamilison Be Sigara)



Figure N° 33 : Tableau de peinture montrant un habitat traditionnel en Imerina.

Source :<http://bekotopaysans.blogspot.com/2010/02/histoire-du-tamboho-ntalo-mur-seculier.html> : histoire du « Tamboho ny Ntaolo »

Annexe II : Les constructions en terre battue dans le monde

La préparation de la pâte en Europe

En Europe, la méthode de composition est très différente car il suffit juste de mélanger les éléments nécessaires en suivant un certain dosage.

Le béton de terre est composé de :

Argile : environ 5% à 20%

Sable : environ 2% à 5%

Gravier : environ 45% à 70%

Eau : environ 10% du poids sec

Tout de même , si on ne mesure pas assez bien la teneur en eau, l'argile peut présenter quelques imperfections ; dans ce cas là il est nécessaire d'utiliser en plus des matériaux cités en dessus des éléments qui vont servir de fixateurs ou de stabilisateurs, comme de la chaux, ou d'armatures végétales : de la paille sèche coupée, du chanvre, du sisal, des fibres de feuilles de palmier, des copeaux de bois, des écorces, ou même comme à Madagascar de la tête de graminées hachées. Et pour assurer l'imperméabilité du mur, ils ajoutent de l'asphalte ou de l'huile de coco.

Les étapes de la construction

Il faut tout d'abord préciser que la terre utilisée est extraite juste à côté du lieu de la construction. La meilleure terre est celle graveleuse, sableuse et argileuse.

Après avoir extrait la terre, on la mélange avec ces composants (eau, herbes, bouse de vache dans certains cas), elle est tout de suite déversée à l'aide de seaux ou de paniers, dans un coffrage en bois. Les coffrages doivent constitués deux banches posées sur des clés en bois, leur extrémité est formée par des mortiers qui sont maintenus en place par des potelets (petits poteaux). Les potelets ont pour rôle de permettre au mur de résister à la poussée latérale résultant du compactage de la terre. Il faut que les deux banches soient écartées d'une distance

d'environ quarante à soixante centimètres, cela dépondra de l'épaisseur du mur. Ces banches sont le plus souvent réalisées en planches reliées entre elles par des traverses clouées.

Ensuite il faut compacter la terre dans le coffrage, la terre est épaisse de plus ou moins 20cm mais après le compactage, elle sera réduite à moitié c'est-à-dire dont les 10cm. Ce qui fait que pour ces murs traditionnels d'un coffrage d'une hauteur de 90cm, plusieurs voire même une dizaine de couches seront nécessaires pour former une banche.

Pour décoffrer, il n'est pas nécessaire d'attendre que la pâte soit sèche une fois que la banche est remplie. Il ne faut pas faire des banches plus de 2,50m à 3m pour éviter des fissurations qui vont entraîner un écroulement. Le déplacement de ces banches se font horizontalement et placées à l'endroit prévu pour le mur.

Une fois réalisé un tour de banches, on effectuait le tour supérieur en décalant les joints entre les banches, de façon à éviter une fissure

Les différentes constructions

La terre crue fut souvent le matériau de base du génie constructeur depuis des siècles. Il est vrai que la terre est le matériau local qui n'a pas besoin de transports pondéreux, ne fait appel pour sa mise en œuvre qu'à une énergie limitée, en dehors du travail des hommes. Une maison construite en terre battue favorise les échanges calorifiques, car elle reste fraîche en été et chaude en hiver, et permet grâce à son association à des énergies douce, solaire en particulier, de se rapprocher d'un bilan thermique équilibré. Pourtant ces habitats ont représenté la pauvreté dans plusieurs pays à une certaine époque.

Cela fait plusieurs millions d'années que les hommes bâtissent des villes, la terre crue a été et reste encore à travers l'histoire un des principaux matériaux de construction utilisé sur notre planète. Ce qui explique que plus d'un tiers des habitants de notre planète vit aujourd'hui dans des habitats en terre.

Plusieurs grands monuments construits dans ce monde ont été en terre battue : des entrepôts et aqueducs³⁷, ziggourats³⁸ et pyramides, églises ou mosquées. Il est vrai que c'est avec de la terre crue que l'on a édifié le célèbre Tour de Babel au 7^e siècle avant Jésus Christ, le

³⁷ Ce sont des ouvrages destinés à l'adduction d'eau pour la consommation d'une ville ; ce sont des conducteurs d'eau (définition dans Wikipedia).

³⁸ Ce sont des temples fait en terre battue (définition dans Wikipedia).

septième niveau de cette grande tour culminait à 90 mètres de haut : le premier gratte-ciel des hommes était en terre. Malheureusement, on ne peut plus voir ce vestige mais fort heureusement il y a eu les fouilles archéologiques pour prouver la véracité de l'existence de cette grande tour historique. Aussi, la splendide Muraille de Chine a été construite en terre sur de longs tronçons, à partir du 3^e siècle avant notre ère, ce monument et encore beaucoup d'autres témoignent aujourd'hui la solidité qu'a ce matériau. Cela explique aussi pourquoi tant de villes à travers le monde ont assuré leurs défenses en s'entourant de murs d'enceinte en terre ; exemple de Jéricho, à la ville nouvelle de Tiznit édifiée au Maroc en 1882 et sans doute la dernière cité des temps modernes à être protégée par de murailles défensives.

Source : MULLENDER J, *Des architectures de terre, ou l'avenir d'une tradition millénaire*, Centre Georges Pompidou, 1982

Annexe III

Ordonnance n° 82-029

du 6 novembre 1982

Relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national

(*J.O. n° 1525 du 6.11.82, p. 2513*), ratifiée par la loi n° 82-039 du 9 décembre 1982 (*J.O. n° 1533 du 18.12.82, p. 2839*)

CHAPITRE PREMIER

Article premier - Le patrimoine national auquel peut s'appliquer les mesures prises dans la présente ordonnance comprend le patrimoine naturel et le patrimoine culturel qui se répartissent en biens immeubles et biens meubles.

A. Les biens immeubles suivants :

- Toutes formations naturelles, notamment :

a. Les monuments naturels ou les groupes constitués par des formations physiques ou biologiques ;

b. Les formations géologiques et physiographiques et les zones constituant l'habitat d'espèces animale et végétale ;

c. Les monuments, sites ou zones naturels pittoresques.

- Toutes créations culturelles, notamment :

- a.** Les sites, œuvres de l'homme, ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ;
- b.** Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structure de caractère archéologique, restes de constructions anciennes, inscriptions, groupe d'éléments, tombeaux ;
- c.** Les constructions ou restes de constructions (maisons d'habitations, tombeaux, bâtiments de culte, etc....) ayant rapport avec des événements ou l'histoire de personnalités politiques, historiques, scientifiques, culturels, religieux et plus particulièrement celles qui ont plus de 150 ans d'ancienneté ;
- d.** Les ensembles : groupes de construction isolée ou réunie ;
- e.** Les constructions dont la protection est nécessaire pour isoler, dégager, assainir ou mettre en valeur un bien régi par les dispositions de cette ordonnance.

B. *Les biens meubles suivants :*

- Toutes formations naturelles et notamment tout spécimen de la faune et de la flore vivant ou empaillé ;
- Toute documentation et tous objets sur l'ensemble des traits spécifiques de la société malgache qui traduisent sa vision du monde ;
- Toute création artistique et littéraire et notamment :
 - a.** Les éléments de quelque matière qu'ils soient, provenant de démembrément des monuments historiques, des constructions anciennes et des sites archéologiques, scientifiques, artistiques, religieux et les éléments constitutifs de tombeaux ;
 - b.** Le produit des fouilles et des découvertes archéologiques et paléontologiques ;
 - c.** Les biens d'intérêt religieux et ethnologique
 - d.** Les pièces originales de l'artisanat d'art ;

e. Les meubles meublant, peintures, objets de collection de tout site (numismatique, philatélie...) dont la conservation présente au point de vue de l'histoire, l'art, la science, la technique, un intérêt national ;

f. Les manuscrits, les documents, les livres et les publications rares ou anciens d'intérêt historique, archéologique, littéraire, scientifique et technique ;

g. Les collections scientifiques et les collections de livres et documents à caractère historique, scientifique et d'une manière générale culturelle y compris les documents sonores, photographiques et les microfilms ;

h. Les objets conservés dans les musées ;

i. Les documents conservés dans une bibliothèque.

Est qualifiée (a) de musée ou de bibliothèque toute institution, publique ou privée qui présente des ensembles de biens énumérés au (f) et (g) à des fins de conservation, d'étude, d'éducation et de délectation ;

j. Les biens importants concernant l'histoire de la technique, l'histoire de l'art.

Art. 2 - Tout citoyen de la République Démocratique de Madagascar est tenu de veiller à la préservation des biens du patrimoine national.

Art. 3 - Le ministère chargé de la protection du patrimoine national, prend les mesures générales propres à assurer la conservation et la protection des biens, objets de la présente ordonnance en collaboration avec les différents ministères concernés et les Collectivités décentralisées.

Art. 4 - En vue d'assurer la sauvegarde, la protection et la conservation totale ou partielle du Patrimoine national, l'Etat peut ordonner l'inscription sur l'inventaire national des biens, de l'article premier lorsqu'ils présentent un intérêt préhistorique, historique, ethnologique et d'une manière générale scientifique et technique, littéraire, artistique, religieux, esthétique

éologique ou présentant une valeur culturelle quelconque sur proposition du ministre chargé de la protection du patrimoine national.

L'inscription est l'acte par lequel l'Etat reconnaît à certains biens une valeur particulière.

Art. 5 - Tout détenteur d'un bien défini par le présent texte est tenu de le déclarer auprès du ministère chargé de la protection du patrimoine national en vue de son recensement et de son inscription éventuelle.

Art. 6 - Le ministère chargé de la protection du patrimoine national assure la tenue du registre de l'inventaire national des biens inscrits. Cet inventaire peut être consulté audit ministère.

CHAPITRE II

Effets et modalités de l'inscription

Art. 7 - L'inscription d'un bien sur l'inventaire national les conditions particulières qui la régissent font l'objet pour chaque cas d'un arrêté pris par le Ministre chargé de la protection du patrimoine national après avis de la commission nationale de classement.

Art. 8 - Quelle que soit la nature du bien inscrit :

- a.** les effets de l'inscription suivent le bien en quelque main qu'il se trouve ;
- b.** aucun bien inscrit sur l'inventaire national ne peut être l'objet de réparation quelconque qu'après autorisation du ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- c.** tous les travaux qui auraient pour résultat de modifier ou de morceler le bien sont interdits ;

- d. tous projets d'aménagement relatif à une zone où est situé un immeuble inscrit et dont les délimitations de protection en hauteur en étendue et en profondeur seront déterminées pour chaque cas par l'arrêté d'inscription du bien est soumis à l'autorisation du ministère chargé de la protection du patrimoine national après avis de la commission de classement ;
- e. l'aliénation, l'affectation ou la location d'un bien inscrit est soumise à l'autorisation préalable du ministère chargé de la protection du patrimoine national sous peine de nullité. L'inscription doit être mentionnée sur l'acte de vente d'affectation ou de location ; s'il s'agit d'un immeuble, le service de la conservation des titres fonciers doit aviser le ministère chargé de la protection du patrimoine national. Quiconque aliène un bien inscrit est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence de l'inscription et de la notifier au ministère chargé de la protection du patrimoine national dans un délai de trois mois. Les actions en nullité d'un bien inscrit peuvent être exercées à tout moment par le ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- f. en cas d'aliénation l'Etat a le droit de préemption. Si l'Etat entend user de son droit de préemption il en avise le propriétaire dans un délai maximum de trois mois ;
- g. en cas de destruction fortuite, de perte ou de vol d'un bien inscrit le propriétaire ou le détenteur doit en aviser immédiatement le ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- h. tout graffiti, tout affichage, toute publicité sont interdits sur un immeuble inscrit ;
- i. les biens inscrits sont laissés à la jouissance et sous la responsabilité du propriétaire sous réserve des dispositions du paragraphe j du présent article ;
- j. toutefois certains biens inscrits peuvent faire l'objet d'appropriation ou d'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour abus de droit de propriété.

Comme en matière de défense, l'expropriation a lieu sans enquête préalable.

Art. 9 - Le ministère chargé de la protection du patrimoine national peut, par arrêté motivé, après avis conforme de la commission de classement, faire exécuter d'office des travaux de réparation ou d'entretien indispensable à la conservation d'un bien inscrit.

En cas d'urgence l'avis de la commission n'est pas requis.

Le propriétaire d'un bien inscrit ne peut s'opposer aux travaux conservatoires entrepris aux frais de l'Etat.

Art. 10 - Le Ministre chargé de la protection du patrimoine national prend toutes dispositions en vue de l'inspection et de la conservation des biens inscrits. Pour les biens inscrits appartenant à l'Etat ces dispositions seront prises en accord avec les ministères concernés.

Art. 11 - Les propositions d'inscription peuvent émaner :

- soit des Collectivités décentralisées qui les soumettent au ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- soit de la commission nationale de classement ;
- soit du ministère chargé de la protection du patrimoine national lui-même.

Le ministère chargé de la protection du patrimoine national convoque la commission nationale de classement. Celle-ci doit statuer dans un délai de trois (3) mois à compter de sa saisine.

Art. 12 - Le ministère chargé de la protection du patrimoine national notifie la proposition d'inscription du meuble ou de l'immeuble au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception et le cas échéant au Service de la conservation des titres fonciers dans le ressort duquel l'immeuble est situé.

A compter de la notification de la proposition d'inscription au propriétaire, tous les effets de l'inscription s'appliquent de plein droit au bien visé.

Le propriétaire peut présenter ses observations par lettre recommandée adressée au ministère chargé de la protection du patrimoine national dans un délai de trois (3) mois à partir de la notification. L'inscription ne peut être prononcée avant l'expiration de ce délai que dans la mesure où le propriétaire a donné son accord.

Passé ce délai le silence du propriétaire vaut acquiescement.

Art. 13 - Sont inscrits d'office les dons et legs faits à l'Etat ou à ses démembrements.

CHAPITRE III

Du classement :

Effets et modalités

Art. 14 - L'Etat peut ordonner le « classement » d'un bien inscrit.

Le classement est l'acte par lequel l'Etat reconnaît à un bien du patrimoine national une valeur nationale indéniable.

Art. 15 - Le classement d'un bien entraîne les effets suivants en plus de ceux qui s'appliquent à tout bien inscrit.

Quelle que soit la nature du bien classé :

- a.** un bien classé est insaisissable ;
- b.** nul ne peut acquérir de droit par prescription sur un bien classé ;
- c.** aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé ni élevée dans le périmètre de classement déterminé par le décret de classement sans autorisation préalable du ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- d.** les servitudes légales qui peuvent causer la dégradation des immeubles ne sont applicables aux immeubles classés ;

e. le bien classé est exonéré de la taxe sur la propriété bâtie ou non bâtie.

Art. 16 - Les propositions de classement suivent les mêmes procédures que pour l'inscription à l'article 12.

Art. 17 - Les effets du classement cessent de s'appliquer si le décret de classement n'intervient pas dans un délai d'un an à compter de la date de notification

Art. 18 - Le classement est prononcé par décret en conseil des Ministres.

Ce décret doit stipuler entre autres pour les biens immeubles, le périmètre de classement et la zone de protection en hauteur, en surface et en profondeur.

La notification en est faite par le ministère chargé de la protection du patrimoine national au propriétaire et au service de la conservation des titres fonciers, le cas échéant.

L'inscription du classement sur le titre foncier ne donne lieu à aucune perception de droit.

Art. 19 - Le Ministre chargé de la protection du patrimoine national présente la proposition de classement en conseil des Ministres.

Art. 20 - Le Ministre chargé de la protection du patrimoine national décide de l'affectation de chaque bien classé après avis de la commission de classement.

Art. 21 - Le déclassement peut être prononcé dans les mêmes formes que le classement.

Art. 22 - Nonobstant les dispositions des articles 11 et 12 en cas d'urgence et dans le cas d'un bien considéré d'utilité publique. L'Etat peut procéder à l'inscription et au classement sans les avis de la commission et du propriétaire sur proposition du ministère chargé de la protection du patrimoine national.

Art. 23 - Sont inscrits et classés d'office :

- les sites, zones ou groupes de sites renfermant des espèces animales et végétales éteintes ou en voie d'extinction ;

- les terrains appartenant à des Collectivités décentralisées sur lesquels ont été faites des découvertes importantes de biens définis par l'article 39 de la présente ordonnance ;

- les objets conservés dans les musées appartenant, soit à l'Etat soit à une personne publique autre que l'Etat ;
- les documents d'intérêt ethnologique, les collections scientifiques, les collections de livres, les manuscrits, les incunables, les publications à caractère historique, littéraire, scientifique et technique ou artistique y compris les documents photographiques et sonores et les micro-films conservés dans une bibliothèque appartenant soit à l'Etat soit à une personne publique autre que l'Etat.

Art. 24 - La liste des biens classés peut être consultée au ministère chargé de la protection du patrimoine national dans l'inventaire national.

CHAPITRE IV

De l'exportation du patrimoine national

Art. 25 - L'exportation d'un bien classé ou d'un bien inscrit objet de la présente ordonnance est interdite.

Art. 26 - L'exportation de tout bien de l'article premier qui n'est pas inscrit est soumis à certaines conditions précisées par le décret d'application du présent texte.

Art. 27 - Le ministère de la protection du patrimoine national peut autoriser l'exportation temporaire des biens faisant l'objet de la présente ordonnance pour manifestations culturelles ou scientifiques selon des conditions qui seront fixées à chaque cas après avis conforme de la commission nationale de contrôle de sortie des biens du patrimoine national.

Art. 28 - Aucun dépôt de bien faisant l'objet de la présente ordonnance dans les musées, dans les bibliothèques ou dans les centres culturels étrangers ne peut être fait sans autorisation préalable du ministère chargé de la protection du patrimoine national après avis conforme de la commission nationale de contrôle de sortie des biens du patrimoine national.

Art. 29 - Les biens faisant l'objet de la présente ordonnance non munis de visa de sortie sont confisqués et deviennent propriété de l'Etat. Ils sont pris en charge par le ministère chargé de la protection du patrimoine national qui statue sur leur destination.

Art. 30 - L'introduction des biens meubles objets de la présente ordonnance doit faire l'objet d'une déclaration à la Douane.

CHAPITRE V

Dispositions financières

Art. 31 - Un chapitre budgétaire spécial est prévu au budget de la protection du patrimoine national en vue de l'acquisition des biens meubles et immeubles ayant un intérêt national spécifique.

Pour l'achat des biens meubles d'une valeur considérable, la commission nationale de classement institué par le décret d'application a le pouvoir d'en évaluer le prix.

Pour l'acquisition des biens immeubles, cette commission statuera après consultation de la commission administrative d'évaluation prévue par l'article 7 du décret n° 63-030 du 16 janvier 1963.

Art. 32 - L'Etat peut participer aux frais de grosses réparations et de restauration d'un bien classé.

Le montant de la participation de l'Etat est fixé par la commission de classement au vu du dossier.

Les frais de restauration d'un bien inscrit peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat au vu du dossier.

Art. 33 - Les Collectivités décentralisées ou les collectivités privées prennent en charge l'entretien des biens inscrits et classés leur appartenant. L'Etat peut participer à ces frais sur proposition de la commission.

Art. 34 - En cas d'expropriation, des indemnités peuvent être accordées conformément aux législations en vigueur.

Art. 35 - Les collectivités publiques et les Collectivités décentralisées peuvent, sur autorisation du ministère chargé des finances et du ministère chargé de la protection du patrimoine national, percevoir un droit de visite ou créer toute autre source de recettes sur les biens classés leur appartenant.

Art. 36 - Les Fokontany ont droit à 40 pour cent du montant des amendes prévues par le chapitre VII de la présente ordonnance et perçues sur leur territoire.

Art. 37 - Pour des fins éducatives et culturelles. l'Etat peut notifier à l'auteur ou à ses ayants droit son désir de faire éditer ou rééditer les œuvres énumérées au B : c, f, g, i de l'article premier de la présente ordonnance.

Art. 38 - Dans le cas des objets refusés à l'exportation et retenus d'office par la commission de contrôle de sortie dont le montant est fixé à chaque cas par la commission peut éventuellement être versé au propriétaire ou à ses ayants droit.

CHAPITRE VI

Des recherches, des fouilles et des découvertes

Art. 39 - Sur l'étendue du territoire national, nul ne peut procéder à des fouilles et ou recherches d'intérêt archéologique, historique, ethnologique, minéralogique, et d'une manière générale industriel, scientifique, littéraire et culturel sans en avoir obtenu l'autorisation des ministères concernés après avis préalable de la commission de fouilles et de recherches.

Art. 40 - Lorsque la demande de fouilles émane d'une personne autre que la propriétaire du terrain, le consentement de celui-ci doit y être joint.

Art. 41 - Le coût de dégradations qui proviendraient du fait des fouilles est supporté par celui qui les a entreprises.

Art. 42 - Est réservée à l'Etat la propriété de tous les biens produits de fouilles et de recherches visés à l'article 39 à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'autorisation spéciale.

Art. 43 - Le retrait de l'autorisation peut être prononcé :

a. Si les prescriptions imposées dans le contrat pour l'exécution des recherches ou la conservation des découvertes ne sont pas observées ;

b. Si en raison de l'importance des découvertes, l'Etat estime devoir poursuivre lui-même les fouilles, l'auteur des recherches peut avoir droit à un dédommagement.

Art. 44 - Le chercheur a la propriété scientifique des données recueillies au cours des feuilles selon les conditions qui seront déterminées par décret.

Art. 45 - Lorsque par suite des travaux quelconques, des découvertes susceptibles d'intéresser l'art, l'histoire, la préhistoire, l'archéologie et d'une manière générale la science ou la technique sont faites, tout chercheur est tenu d'en aviser les autorités locales dans les trois jours qui suivent la découverte.

Art. 46 - Si les découvertes sont faites sur des terrains appartenant à des Collectivités décentralisées, les terrains sont classés d'office.

Si les découvertes ont lieu dans une propriété appartenant à une personne physique ou morale de droit privé, le terrain est classé avec l'accord du propriétaire. En cas de refus de ce dernier, l'Etat peut procéder à l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique.

Art. 47. – Un exemplaire des rapports, mémoire ou thèse à toute mission à toute recherche scientifique ou littéraire sur le territoire national doit être déposé obligatoirement au ministère chargé de la protection nationale dès la fin de la mission ou de la recherche.

CHAPITRE VII

Des sanctions

Art. 48 - Les infractions aux dispositions de la présente ordonnance sont constatées par procès-verbal dressé soit :

- par le président du comité exécutif du Faritany ou son suppléant ;
- par les présidents des Fokontany, Firaisana, Fivondronana ;
- par les agents du contrôle économique ;
- par les agents des Mines ;
- par les représentants du ministère chargé de la protection du patrimoine national ;
- par les membres des commissions ;
- par les officiers de police judiciaire ;
- par les agents des eaux et forêts.

Les infractions constatées sont poursuivies concurremment à la diligence du ministère chargé de la protection du patrimoine et des ministères concernés.

Les procès-verbaux peuvent avoir une valeur allant jusqu'à l'inscription de faux.

Art. 49 - Tout bien du patrimoine national acquis en violation de la présente ordonnance est confisqué par l'Etat.

Art. 50 - En cas d'abus de droit de propriété sur un bien inscrit, classé ou à classer, l'expropriation a lieu sans enquête préalable.

Art. 51 - Sera puni d'une amende, depuis 5000 FMG inclusivement et pourra l'être, en outre, de l'emprisonnement, jusqu'à dix jours au plus quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 8 (§ a, b, c, g, h, i) de la présente ordonnance.

Sera puni d'un amende depuis 500 FMG jusqu'à 25.000 FMG et pourra l'être, en outre, de l'emprisonnement jusqu'à 29 jours au plus, quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 9, 15 (a) de la présente ordonnance.

Art. 52 - Sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 50.000 FMG à 5.000.000 FMG amende qui ne peut en tout cas être inférieur au quintuple de la valeur du bien côtés au cours du moment de l'infraction, ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 8 (d), 25, 26, 39, 42, 27, 28, 43, 15 (c) de la présente ordonnance.

Art. 53 - Les frais de recherche et de remise en état des parties modifiées, morcelées et déplacées d'un bien classé ou inscrit sont à la charge du contrevenant.

Art. 54 - En cas de violation de l'article 8 (d), 15 (c), le ministère chargé de la protection du patrimoine peut ordonner l'arrêt immédiat des travaux l'obligation au contrevenant de restituer l'état du lieu à sa contexture d'origine.

Art. 55 - En cas de violation de l'article 8 (c) ; l'Etat procédé à l'expropriation ou à la confiscation du bien pour cause d'utilité publique.

Art. 56 - Quiconque aura détruit abattu, mutilé, dégradé ou soustrait un bien classé ou inscrit sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 25.000 FMG à 100.000 FMG sans préjudice des dommages et intérêts.

CHAPITRE VIII

Dispositions diverses

Art. 57 - Le décret d'application de la présente ordonnance aura un effet rétroactif.

Art. 58 - Des décrets pris en conseil de Ministres détermineront les modalités et fixeront la composition et les fonctionnements des commissions pour l'application de la présente ordonnance.

Art. 59 - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance notamment les lois n° 56-106 du 3 novembre 1956, n° 61-031 du 15 novembre 1961 et n° 62-026 du 16 juillet 1962, ordonnance n° 73-050 du 7 novembre 1973.

Source : <http://www.mcp.gov.mg/wp-content/uploads/2012/11/vol-de-patrimoine.pdf>

Table des illustrations

Figure N°1 : Tamboho à Mandialaza Ambodivona (facade est)	1
Figure N°2 : Reste du <i>tamboho</i> qui a entouré la propriété de Rainimboay.....	6
Figure N°3 : Carte de Madagascar.....	8
Figure N°4 : Carte des Six Arrondissements de la commune urbaine d'Antananarivo.....	10
Figure N° 5 : Ruelle à Ankadifotsy Antanifotsy ou on voit un tomboho à chaque côté appartenant à Ramahay.....	15
Figure N°6 : <i>Tamboho</i> entourant le tombeau de Rabiby à Ambohohimiandra (façade Est).....	22
Figure N°7 : Carte du Deuxième Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo.....	23
Figure N°8 : Carte du Troisième Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo.....	27
Figure N°9 : <i>Tamboho</i> entourant la propriété de Randimbisaona Léa à Ambohimiandra Fenomanana.....	37
Figure N°10 : Vue aérienne du quartier d'Ambohimiandra (Le Tombeau de Rabiby au centre).....	39
Figure N°11 : Tamboho de Rabiby à Ambohimiandra (Les deux côtés du mur encore debout).....	41
Figure N°12 : Vue aérienne du quartier d'Ambatomitsangana (propriété de Rainimboay au centre).....	42
Figure N°13 : <i>Tamboho</i> de Rainimboay à Ambatomitsangana (Les deux cotés du mur qui restent debout).....	43
Figure N°14 : Tamboho entourant la propriété d'un ex Gouverneur à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana.....	45
Figure N°15 : Tamboho entourant l'ancien Perception à Ankadifotsy Antanifotsy.....	46

Figure N°16 : <i>Tamboho</i> de Ramahay à Ankadifotsy Antanifotsy.....	48
Figure N°17 : Tamboho et maison de l'ex Gouverneur à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana	49
Figure N°18 : Entrée du tamboho à Mandialaza Ambodivona.....	54
Figure N°19 : <i>Tamboho</i> entourant la propriété de Monsieur Charles à Ambanidia.....	56
Figure N°20 : <i>Tamboho</i> entourant la propriété de Madame Gabrielle à Ankadifotsy Antanifotsy.....	56
Figure N°21 : <i>Tamboho</i> entourant la propriété de Madame Jeanine à Ambohitsoa-Mahazoarivo	58
Figure N°22 : <i>Tamboho</i> se trouvant à Mandialaza Ambodivona.....	58
Figure N°23 : <i>Tamboho</i> entourant le Tombeau de Rakotondriaka Frédéric à Ampamantanana.....	59
Figure N° 24 : <i>Tamboho</i> entourant de Rainimboay entourant l'I.E.F.P ACEEM à Ambatomitsangana.....	60
Figure N°25 : Article de MIDI MADAGASCAR N°9015 du vendredi 12 avril 2013.....	60
Figure N°26 : Graphe montrant le pourcentage des <i>tamboho</i> dans les deux Arrondissements.....	65
Figure N° 27 : Ce qui reste d'un <i>tamboho</i> à Antsahabe-Ankorahotra-Ankazotokana.....	68
Figure N°28 : Le nouveau <i>tamboho</i> de Randimbisaona Léa à Abohimiandra Fenomanana.....	70
Figure N°29 : Vue aérienne du quartier de Manakambahiny (EPP Manakambahiny au centre).....	71
Figure N°30 : Le nouveau <i>tamboho</i> de Monsieur Lalaina à Manakambahiny.....	72
Figure N°31 : Le nouveau <i>tamboho</i> de Monsieur Lalaina à Manakambahiny.....	73
Figure N°32 : Le nouveau <i>tamboho</i> de Monsieur Lalaina à Manakambahiny.....	73
Figure N° 33 : Tableau de peinture montrant un habitat traditionnel en Imerina.....	88

Table des tableaux

Tableau N° 1 : Situation géographique du Deuxième Arrondissement.....	22
Tableau N° 2 : Les Fokontany au niveau du Deuxième Arrondissement avec leur superficie.....	25
Tableau N°3 : Nombre de population dans chaque Fokontany du Deuxième Arrondissement.....	26
Tableau N°4 : Situation géographique du Troisième Arrondissement.....	27
Tableau N°5 : Les Fokontany au niveau du Troisième Arrondissement avec leur superficie.....	29
Tableau N°6 : Nombre de population dans chaque Fokontany du Troisième Arrondissement.....	30
Tableau N°7 : Nombre, forme, utilisation, et état de conservation des <i>tamboho</i> dans chaque Fokontany du Deuxième Arrondissement.....	63
Tableau N°8 : Nombre, forme, utilisation, et état de conservation des <i>tamboho</i> dans chaque Fokontany du Troisième Arrondissement.....	64
Tableau N°9 : Comparaison des deux Arrondissements.....	65

Table des matières

_ Remerciements	3
_ Sommaire	4
_ Introduction	5
• Définitions du terme « Tamboho ».....	6
• Le choix du sujet.....	8
• Délimitation de la zone de recherche. Pourquoi les Deuxième et Troisième Arrondissements ?.....	9
• Méthodologie de recherche.....	11
• Difficultés rencontrées tout au long de l'études.....	12
• Problématiques : Quelle a été l'utilité des <i>Tamboho</i> à Antananarivo ? Que représentent ces murs sur le plan socio-économique ? Quel est leur état de conservation? Quel est leur devenir?.....	13
• Enonciation du plan du mémoire.....	13
Première partie) : Sources et Etat des connaissances.....	14
Introduction de la première partie.....	15
Chapitre I) : Etat des connaissances sur les murs en terre battue.....	16
I .1) : Les composants de la pâte et sa préparation.....	16
I.1.1) : Les composants de la pâte.....	16
I.1.2) : La méthode de composition et préparation de la pâte.....	18
I.2) : Les constructions des murs en terre battue.....	18

I.2.1) : Historique de la construction de ces « Tamboho ».....	18
I.2.2) : Les étapes de la construction des murs de terre battues en Imerina.....	20
I.3) : Les Deuxième et Troisième Arrondissements.....	22
I.3.1) : Le Deuxième Arrondissement.....	22
I.3.2) : Le Troisième Arrondissement.....	27
Chapitre II) : Les sources orales.....	32
2.1) : Les connaisseurs.....	32
2.2) : Les autres personnages interrogés.....	33
Chapitre III) : Les sources écrites.....	34
3.1) : Les écrits sur les <i>Tamboho</i> d'Antananarivo.....	34
3.2) : Les écrits sur les constructions en terre battue.....	34
Conclusion de la première partie.....	35
Deuxième partie : Représentation et essai de comparaison.....	36
Introduction de la deuxième partie.....	37
Chapitre IV) : Description.....	38
IV.1) : Les différentes formes.....	38
IV.2) : Typologie.....	46
IV.3) : Caractéristiques.....	47
Chapitre V) : Utilisations et Symbolisme.....	50
V.1) : Système de défense.....	50
V.2) : Délimitation de l'habitat.....	51
V.3) : Symbolisme.....	52

Chapitre VI) : Essai de comparaison.....	53
VI.1) : Particularités des « Tamboho ».....	53
VI.2) : Classification par arrondissement.....	55
VI.3) : Comparaison des deux arrondissements.....	61
Conclusion de la deuxième partie.....	66
Troisième partie) : Le devenir des « Tamboho » et les portées de l'étude.....	67
Introduction de la troisième partie.....	68
Chapitre VII) : Etat actuel.....	69
VII.1) : Etat de conservation.....	69
VII.2) : Les menaces et les facteurs de dégradation et de disparition.....	69
Chapitre VIII) : Le devenir de ces « Tamboho ».....	70
VIII.1) : Pourrait-on encore voir ces vestiges d'ici 50 ans ?.....	70
VIII.2) : Proposition de solution de sauvegarde.....	74
Chapitre IX) : Portées de l'étude.....	76
IX.1) : Les « Tamboho » = Des vestiges archéologiques, marqueurs de l'individualisme et de la propriété privée.....	76
IX.2) : Les Tamboho, guides pour les historiens et les touristes.....	77
Conclusion de la troisième partie.....	77
_ Conclusion.....	78
_ Bibliographie.....	81

_ Annexes.....	87
_ Table des illustrations.....	107
_ Table des tableaux.....	109
_ Table des matières.....	101
_ Résumé.....	114
_ Summary.....	115
_ Fintina.....	116

Résumé

Les *tamboho*, objets de ce travail, sont ce que nous appelons en archéologie « la culture matérielle ». Ils sont apparus à Madagascar depuis la fin du 18^e et le début du 19^e siècle. Ces murs que l'on surnomme aussi « Tambohon'ny Ntaolo » ou « Tamboho Gasy » sont représentatifs de la culture merina car on ne les a construits à Madagascar qu'en Imerina c'est-à-dire à Antananarivo. Leur construction exprime un savoir-faire unique, que ce soit dans les matériaux utilisés ou dans la méthode de construction en elle-même, avec les étapes à bien respecter. On a encore pu trouver nombreux de ces *tamboho* à Antananarivo, dans les Deuxième et Troisième Arrondissements. Nous avons trouvé dans ces endroits, différentes formes, ainsi que les différents nombres d'assises de ces murs (5,7 et 9). Ces nombres d'assises qui aident beaucoup à connaître la place qu'avait autrefois leur propriétaire. Actuellement, ces murs ont perdu leurs importances ; on les laisse tomber en ruine ou on contribue aussi à leur destruction. Tout de même, on pourrait encore sauver ces *tamboho* qui restent et encore debout si on obtient de l'aide des différents organismes responsables de la protection du patrimoine culturel matériel. Mais avant tout, cela ne pourrait pas se faire si nous ne prenons pas en compte la valeur qu'a ces vestiges dans notre culture. Ces vestiges que nous pouvons remettre en valeur dans le but de faire savoir leur importance pour notre identité culturelle.

Mots clés : Madagascar, Antananarivo, Deuxième et Troisième Arrondissements, Archéologie, Tamboho (enclos de terre battue), Culture matérielle, Culture merina, vestige.

Summary

The *tamboho*, Object of this work, are something that we saying in archaeology “Material cultural”. They appeared in Madagascar since the end of the 18th and the beginning of the 19th century. These wall which we also nickname “*Tambohon’ny ntaolo*” or “*Tamboho gasy*” are representative of the culture *Merina* because we built them in Madagascar only in *Imerina*, that is in Antananarivo . Their construction expresses an only knowledge, whether it is in used materials or of the method of construction in itself, with stages to be well respected. We were still able to find many of its *tamboho* in Antananarivo, in the second and third districts. We found in these places, various forms, as well as the various numbers of assizes of these walls. These numbers of assizes who help a lot to know the place which had formerly their owner. At present these walls were lost their importance, we drop them in ruin or we also contribute their destructions. All the same, we could again save these *tamboho* which stay and still standing if we obtain from the help of various bodies responsible for the protection of the material cultural heritage. But before any, it could not be made if we do not take into account the value that has these vestiges in our culture .These vestiges which we can put back in value with the aim of letting know their importance for our cultural identity.

Keywords: Madagascar, Antananarivo, second and third districts, archaeology, Tamboho, material culture, culture merina, Vestiges.

Fintina

Ireo tamboho izay ifantoan’ity asa ity dia ireo izay antsoina eo amin’ny arkeolojia hoe « culture matérielle » na kolontsaina ara-materialy. Hita teto Madagascar izy ireny nanomboka ny faran’ny taonjato faha-18 sy ny fanomboaon’ny taonjato faha-19. Ireo fefy ireo izay antsoina ihany koa hoe « Tambohon’ny Ntaolo » na « Tamboho Gasy » dia mampiseo ny kolontsaina merina satria dia teto Imerina na Antananarivo irery ihany no nanorenana izany teto Madagasikara. Ny fomba nanorenana azy ireny dia mampiseho fahaizamanao miavaka, na eo amin’ny lafin’ireo fitaovana nampiasaina na ny eo amin’ny dingana izay tsy maintsy arahina eo amin’ny fanorenana azy. Mbola afaka nahitana maro tamin’ireo tamboho ireo teto Antananarivo; tany amin’ny boriboritany faharoa sy ny boriboritany fahatelo. Tamin’ireo toerana ireo dia nahitana endrika maro, isana rihana maro (5,7 ary 9) tamin’ireo tamboho ireo. Ny isan’ny rihana izay manampy betsaka amin’ny fahafantarana ny anjara toeran’ireo tompony fahiny, teo amin’ny fiarahamonina. Ankehitriny, very ny anjara toeran’ireo fefy ireo, avela ho samba na simbaina mihintsy aza. Afaka avotana ihany anefa ireo tamboho ambiny mbola mijoro sy ireo sisa tavela ireo ra mahazo ny fanampiana avy amin’ireo karazana fikampanana izay miandraikitra ny fiarovana ny harem-pirenena ara-materialy. Alohan’izany rehatra izany koa anefa, tsy ho vita izany raha tsy tsapatsika ny lanjan’ireo vakoka ireo eo amin’ny kolontsaintsika. Ireo vakoka ireo izay afaka avoitra indray mba ahafahana mapiseo ny maha izy antsika ara-kolontsaina.

Teny iditra : Madagasikara, Antananarivo, boriboritany faharoa sy fahatelo, arkeolojia, Tamboho, kolontsaina ara-materialy, , kolontsaina merina, vakoka.

Université d'Antananarivo

Faculté des Lettres et Sciences Humaines



Département d'Etudes Culturelles

UFR Archéologie et Histoire de l'Art

LES ENCLOS EN TERRE BATTUE OU « TAMBOHO »

DU VIEUX ANTANANARIVO :

Le cas des Deuxième et Troisième Arrondissements

RALINIRINA Lucienne Elma

Etudiante à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Département d'Etudes Culturelles

UFR Archéologie et Histoire de l'Art

Adresse : Lot IVI 57 Mandialaza Ambodivona

Téléphone : 0332022780

E-mail : koums_col@yahoo.fr

Directeur de Mémoire : Professeur RAFOLO ANDRIANAIVOARIVONY